



communauté  
de l'auxerrois



# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

*PROGRAMME D' ACTIONS 2023 – 2028*



**JUIN 2024**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

<b>Domaine 1 : Habitat et urbanisme .....</b>	<b>5</b>
Action 1.1.1 : Lancer une OPAH en partenariat avec l'ANAH .....	5
Action 1.1.2 : Intégrer les enjeux de consommation énergétique et d'émission de GES dans le PLH .....	7
Action 1.1.3 : Intégrer les enjeux de consommation énergétique et d'émission de GES dans le PLUiHM .....	9
Action 1.1.4 : Lutter contre la précarité énergétique .....	11
Action n°1.1.5 : Sensibiliser, informer, inciter sur les enjeux de consommation énergétique et d'émission de GES dans l'habitat .....	13
<b>Domaine 2 : Exemplarité de la collectivité .....</b>	<b>15</b>
<b>Axe : 2.1 Patrimoine .....</b>	<b>15</b>
Action 2.1.1 : Rénover le patrimoine et espace public en intégrant des mesures pour la réduction des consommations et des émissions de GES (répondre au décret tertiaire réduction des consommations de 40% en 2030).....	15
Action 2.1.2 : Rénover le patrimoine en intégrant la production d'EnR.....	17
Action 2.1.3 : Réduire les consommations liées à l'éclairage public .....	18
<b>Axe : 2.2 Achat .....</b>	<b>20</b>
Action 2.2.1 : Intégrer des critères développement durable et environnementaux dans les consultations et les analyses des offres.....	20
Action 2.2.2 : Organiser les achats et orienter la sélection des prestations en intégrant une réflexion sur la réduction des impacts .....	22
<b>Axe : 2.3 Mobilité interne .....</b>	<b>23</b>
Action 2.3.1 : Décarboner le parc de véhicule de la collectivité.....	23
Action 2.3.2 : Inciter les agents à utiliser les mobilités douces ou partagées et collectives .....	25
<b>Domaine 3 : Décarbonation du monde économique.....</b>	<b>27</b>
<b>Axe : 3.1 Décarbonation .....</b>	<b>27</b>
Action 3.1.1 : Développer l'écosystème Hydrogène.....	27
Action 3.1.2 : Accompagner les entreprises dans la réduction de leur consommation, leurs émissions et leur production d'EnR .....	29
Action 3.1.3 : Accompagner les commerces de centre ville dans la réduction de leur consommation et leurs émissions .....	31
Action 3.1.4 : Favoriser l'économie circulaire .....	32
<b>Axe : 3.2 Eco-tourisme.....</b>	<b>33</b>
Action 3.2.1 : Accompagner les hébergeurs dans leur décarbonation.....	33
Action 3.2.2 : Favoriser les activités touristiques durables.....	34
Action 3.2.3 : Accompagner la décarbonation des activités touristiques .....	35
<b>Axe : 3.3 Filière agricole.....</b>	<b>36</b>
Action 3.3.1 : Soutenir la filière agricole et favoriser l'émergence de nouvelles filières.....	36
Action 3.3.2 : Contribuer à la diversification agricole et gagner en autonomie alimentaire.....	37
Action 3.3.3 : Favoriser l'implantation d'unité(s) de transformation.....	38

<b>Domaine 4 : Mobilités du territoire .....</b>	<b>39</b>
Action 4.1.1 : Promouvoir l'utilisation des mobilités douces, en particulier le vélo, en organisant l'écosystème associé (services, aménagements, infrastructures.....)	39
Action 4.1.2 : Promouvoir l'utilisation et décarboner les transports en commun, en organisant l'écosystème associé (services, aménagements, infrastructures.....)	41
Action 4.1.3 : Réorganiser le stationnement en centre ville pour laisser plus de place aux mobilités douces..	42
Action 4.1.4 : Sensibiliser et inciter la population à la transition vers les mobilités douces et les transports en commun ou partagés .....	43
Action 4.1.5 : Traiter la mobilité comme sujet à part entière dans l'élaboration du PLUiHM .....	44
Action 4.1.6 : Réduire l'impact carbone de l'usage des voitures .....	45
<b>Domaine 5 : Développement des énergies renouvelables.....</b>	<b>46</b>
Action 5.1.1 : Développer les EnR sur le foncier ou patrimoine de l'agglomération.....	46
Action 5.1.2 : Développer les EnR sur le foncier ou patrimoine des communes.....	48
Action 5.1.3 : Développer les EnR sur les propriétés privées et les fonciers autres que agglomération ou communal .....	50
Action 5.1.4 : Favoriser et intégrer le développement des EnR dans le PLUiHM .....	52
<b>Domaine 6 : Adaptation au changement climatique .....</b>	<b>54</b>
<b>Axe : 6.1 Alimentation .....</b>	<b>54</b>
Action 6.1.1 : Favoriser une alimentation saine et durable pour tous .....	54
Action 6.1.2 : Favoriser une offre locale et durable au sein de la distribution alimentaire.....	56
Action 6.1.3 : Accompagner la restauration hors domicile dans sa transition .....	57
Action 6.1.4 : Accroître la capacité nourricière de l'agriculture avec des pratiques durables et respectueuses de l'environnement .....	59
Action 6.1.5 : Accompagner la restauration collective dans sa transition.....	61
Action 6.1.6 : Lutter contre le gaspillage alimentaire .....	63
<b>Axe : 6.2 Ressource en Eau .....</b>	<b>64</b>
Action 6.2.1 : Rationaliser et améliorer la gestion du réseau d'eau potable en particulier dans le cadre de la nouvelle DSP .....	64
Action 6.2.2 : Protéger les eaux de captage .....	66
Action 6.2.3 : Intégrer la protection de la ressource en eau dans l'élaboration du PLUiHM .....	68
Action 6.2.4 : Limiter les rejets d'eau de pluie dans les réseaux et augmenter leur infiltration dans le sol .....	69
Action 6.2.6 : Optimiser l'usage de l'eau potable pour la réserver à sa consommation .....	71
<b>Axe : 6.3 Santé .....</b>	<b>73</b>
Action 6.3.1 : Aménager les nouveaux espaces pour augmenter les îlots de fraîcheur et les espaces végétalisés .....	73
Action 6.3.2 : Gérer les espaces existants pour augmenter les îlots de fraîcheur et les espaces végétalisés....	75
Action 6.3.3 : Augmenter les surfaces perméables dans l'aménagement de l'espace public.....	77
Action 6.3.4 : Intégrer les enjeux de végétalisation et les objectifs de ZAN dans le PLUiHM .....	78
Action 6.3.5 : Informer agents, élus et citoyens sur les enjeux de la qualité de l'air .....	79

<b>Axe : 6.4 Préservation de la Biodiversité .....</b>	<b>80</b>
Action 6.4.1 : Lutter contre la prolifération des espèces invasives néfastes pour la biodiversité .....	80
Action 6.4.2 : Organiser et protéger les espaces pour assurer des conditions favorables pour le maintien et le rétablissement de la biodiversité.....	82
Action 6.4.3 : Information et sensibilisation sur le maintien et le rétablissement de la biodiversité .....	84

## Domaine 1 : Habitat et urbanisme

### Action 1.1.1 : Lancer une OPAH en partenariat avec l'ANAH

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions du PLH (fiches actions N°1, 4, 5, 6 et 7)

##### Description et contexte :

Le territoire et en particulier le centre ville d'Auxerre, présentent de nombreux logements anciens particulièrement consommateurs d'énergie. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat permettra de favoriser les opérations de rénovation et de requalification de l'habitat privé ancien. Une offre partenariale avec l'ANAH permettra de proposer une ingénierie et des aides financières.

**Objectifs :** Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Objectif global sur la rénovation du secteur résidentiel : gain 7 GWh/an (équivalent rénovation complète de 1000 maisons individuelles par an)

**Périmètre :** VA et CA

##### Actions contributrices :

1.1.1.1 : Mise en œuvre de l'OPAH avec opérateur conseil agréé par l'ANAH (2nd sem 2023)

1.1.1.2 : Étude pré opérationnelle dans le cadre d'une OPAH : réaliser un diagnostic et montage d'un nouveau dispositif d'amélioration de l'habitat - partenaires ANAH, Action Logement, Enedis (prend en compte des fiches actions du PLH) (fin 2nd sem 2023)

1.1.1.3 : Cartographier les zones d'intervention (OPAH)

1.1.1.4 : Dispositif d'aide transitoire (en attente du futur dispositif OPAH) pour la rénovation des logements - volet énergie pour les ménages modestes et très modestes

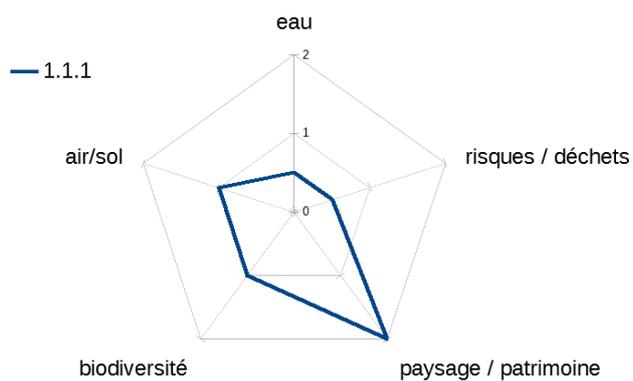
#### MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DSATM	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> ANAH, Action Logement, CRBFC, investisseurs privés, Enedis ...			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget annuel (Fonctionnement) : 260 000 € Budget annuel (investissement) : 680 000 €		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X	X	X	X

#### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 1.1.1 et 1.1.2 : Nombre de logements réhabilités pour atteindre l'étiquette D (parc social) CA social ou privé en partenariat avec les communes - bailleurs sociaux	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les consommations et émissions GES
--	---

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

## Domaine 1 : Habitat et urbanisme

### Action 1.1.2 : Intégrer les enjeux de consommation énergétique et d'émission de GES dans le PLH

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions du PLH (fiches actions N° 1, 4, 5, 6, 7 et 14)

##### Description et contexte :

L'habitat est le second poste de consommation du territoire et le territoire compte, en 2015, environ 36 000 logements. Or, la moitié d'entre eux attestent de performance énergivores (étiquette E à G). Afin d'intégrer les enjeux de rénovations énergétiques; le territoire compte contribuer à la baisse des émissions de polluants et de GES sur les logements ainsi que de s'entourer des partenaires associatifs et des professionnels du secteur du logement.

**Objectifs :** Contribuer à la baisse des émissions de polluants, des GES et de la consommation des logements sur le territoire.

Objectif global sur la rénovation du secteur résidentiel : gain 7 GWh/an (équivalent rénovation complète de 1000 maisons individuelles par an)

**Périmètre :** VA et CA

##### Actions contributrices :

1.1.2.1 : Mettre en œuvre le PLH (2022-27)

1.1.2.2 : Associer les partenaires associatifs (ADIL, SOLIHA, AREHA Est, ARCI...) pour la rénovation énergétique des logements privés, en fonction de leur spécialités et compétences. Fiches actions 4 à 7 du PLH (2022-24)

1.1.2.3 : Associer les professionnels du secteur des logements privés (Notaires, agences immobilières, promoteurs, artisans...) pour la rénovation énergétique, en fonction de leur spécialités et compétences. Fiches actions du PLH (2022-2024)

1.1.2.4 : Rénovation (énergétique) des logements privés: associer les chambres et fédérations, centres de formation (CMA, FFB, CAPEB,...) Fiches actions 4 à 7 du PLH en fonction de leur spécialités et compétences (début 2024)

1.1.2.5 : Améliorer le repérage des situations de précarité énergétique et mailler l'intervention des partenaires (action sociale et aide aux travaux) Fiche action 7 du PLH

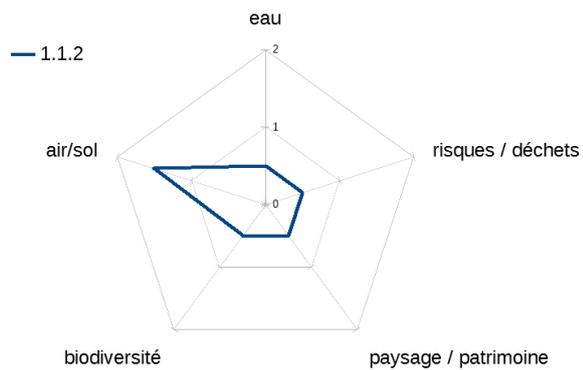
#### MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> ADIL, SOLIHA, AREHA Est, ARCI, CMA, CAPEB, FFB	<b>Budgets et subventions fléchés (en lien avec action 1.1.1.) :</b> Budget annuel (Fonctionnement) : 260 000 € Budget annuel (investissement) : 680 000 €				
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X	X	X	X

#### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 1.1.1 & 1.1.2 : Nombre de logements réhabilités pour atteindre l'étiquette D (parc social) CA social ou privé en partenariat avec les communes - bailleurs sociaux 1.1.2 : Nombre de logements réhabilités pour atteindre l'étiquette D (parc privé CA) 1.1.2 : Taux de logement en étiquette D maximum pour l'ensemble du parc (parc privé et social)	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les consommations et émissions GES
---	---

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

## Domaine 1 : Habitat et urbanisme

### Action 1.1.3 : Intégrer les enjeux de consommation énergétique et d'émission de GES dans le PLUiHM

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Lien avec** l'ensemble des actions du PLH et les actions 1.1.1 et 1.1.2

#### Description et contexte :

L'objectif prévoit dans le projet du territoire, en terme d'aménagement, d'inclure les enjeux de consommation énergétique et de rejet des gaz à effet de serre pour une complémentarité des actions.

**Objectifs :** Aménager de façon durable : - sobre en énergie  
- sobre en consommation d'espace  
- adaptée au changement climatique

**Périmètre :** VA et CA

#### Actions contributrices :

1.1.3.1 : Définir des règles d'urbanisme en phase avec les enjeux énergies climat (2026)

1.1.3.2 : Valoriser et favoriser l'habitat collectif par la réhabilitation des grands bâtiments (hôtels particuliers, ferme, maisons bourgeoises, écoles, bâtiments administratifs...)

1.1.3.3 : Traduire dans le règlement du PLUiHM les exigences d'amélioration qualitative des constructions (hors projets PLH)

1.1.3.4 : Intégrer les enjeux, objectifs et actions habitat (Plan Local de l'Habitat) dans le PLUiHM

1.1.3.5 : Définir des règles d'urbanisme en phase avec les enjeux air énergies climat

1.1.3.6 : Intégrer des cahiers des charges prescriptifs pour les projets d'aménagement consommateurs d'espace

1.1.3.7 : Intégrer des cahiers des charges prescriptifs pour l'enfouissement des réseaux

#### MISE EN OEUVRE

**Porteur(s) du projet :** DSAT  
(Direction stratégie et aménagement du territoire)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :** ensemble des acteurs de l'Habitat, partenaires publics associés, population.

**Budgets et subventions fléchés (en lien avec action 1.1.1. et 1.1.2. + élaboration PLUi-HM):**  
Budget annuel (Fonctionnement) : 310 000 €  
Budget annuel (Investissement) : 960 000 €

Calendrier prévisionnel :	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	X	X	X	X		

#### SUIVI ET EVALUATION

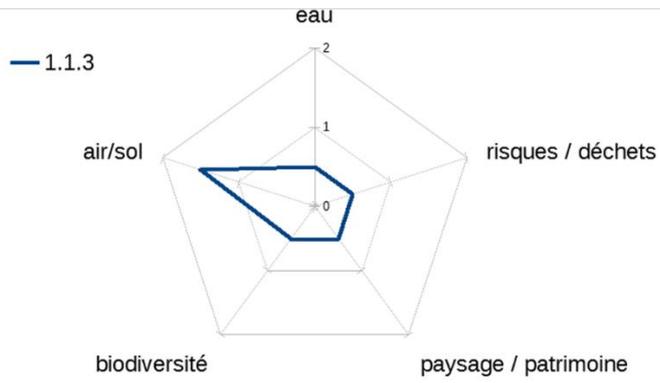
##### Indicateurs de suivi de la réalisation :

Indicateurs de suivi des fiches actions 1.1.1 et 1.1.2. Intégrés à la clé de révision du PLH en 2025 pour articulation avec mise en œuvre PLUi-HM.

##### Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les consommations et émissions GES

**Impacts environnementaux :**



**Impact de l'action sur les enjeux :**

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

## Domaine 1 : Habitat et urbanisme

### Action 1.1.4 : lutter contre la précarité énergétique

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Lien avec les actions** du PLH (fiches actions N° 1, 4, 5, 6, 7 et 14) et actions 1.1.1. et 1.1.2 du PCAET

#### Description et contexte :

La Loi de la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la rénovation globale et performante de 500 000 logements par an. L'enjeu est fort car la facture énergétique ne cesse d'augmenter depuis fin 2022 début 2023, et cela risque de s'accroître à l'avenir. En parallèle, 70% des consommations des ménages dépendent du chauffage. Il est donc important de renforcer l'isolation des bâtiments et de lutter contre l'habitat indigne. Il faut pour cela augmenter très fortement le nombre de rénovations globales et performantes.

**Objectifs :** Diminuer le nombre de ménage en situation de précarité énergétique

**Périmètre :** VA et CA

#### Actions contributrices :

1.1.4.1 : Poursuivre et renforcer la veille foncière (préemption, acquisition amiable, expropriation)

1.1.4.2 : Activer des travaux d'office lorsque les propriétaires sont défaillants

1.1.4.3 : Habitat indigne : mettre en œuvre un processus de signalement/ accompagnement /travaux, maintenir l'objectif de traiter en 1 an

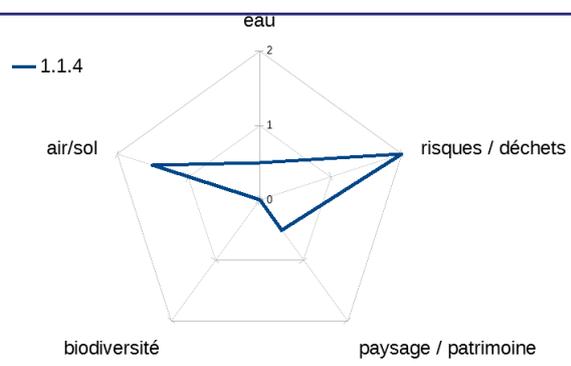
1.1.4.4 : Déployer l'action cœur de ville d'Auxerre en lien avec les partenaires financeurs (ex. : 9,6 millions d'euros de réserve de crédits Action Logement en 2022 dédiés à la rénovation de logements jusqu'à 2026)

#### MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> ANAH, Action Logement, CRBFC, investisseurs privés, Enedis ...			<b>Budgets et subventions fléchés</b> (en lien avec actions 1.1.1. et 1.1.2.) : Budget annuel (Fonctionnement) : 260 000 € Budget annuel (investissement) : 680 000 €		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X	X	X	X

#### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 1.1.4 : Habitat indigne: nombre de cas traités par le service Habitat 1.1.4 : Taux de ménages en précarité énergétique (Fiche action PLH)	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les consommations et émissions GES
<b>Impacts environnementaux :</b>	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b>  Production d'énergies renouvelables  Consommation d'énergie  Emissions de gaz à effet de serre  Vulnérabilité au changement climatique  Qualité de l'air



**Domaine 1 : Habitat et urbanisme**

Axe :

**Action n°1.1.5 : Sensibiliser, informer, inciter sur les enjeux de consommation énergétique et d'émission de GES dans l'habitat****DESCRIPTION DE L'ACTION****Lien avec les actions n°****Description et contexte :**

La prise de conscience environnementale doit être appuyée et maintenue par des mesures de sensibilisation sur des thématiques clés comme : la consommation énergétique et les rejets des GES

**Objectifs :** Contribuer à la baisse des émissions de polluants, des GES et de la consommation des logements sur le territoire

**Périmètre :** CA et VA

**Actions contributrices :**

1.1.5.1 : Communication : réaliser un document/guide informatif pour expliquer aux administrés les différents dispositifs d'accompagnement

( dispositifs état/région/territoire à optimiser) (2024)

1.1.5.2 : Sensibiliser, expliquer aux élus les dispositifs PLUiHM, PLH, OPAH-RU, OPAH, PIG, accompagnements... (2024)

1.1.5.3 : Communication : Rédiger un document/guide informatif pour le centre historique d'Auxerre pour expliquer aux administrés ce qu'est un site patrimonial remarquable et expliquer son règlement (plan de sauvegarde et de mise en valeur) - contrainte patrimoniale (2024)

1.1.5.4 : Établir des chartes et/ou cahier de prescription à la vente de terrains (dans OAP ou dans un cdc) sur les sujets mobilité, biodiversité, habitat...

**MISE EN OEUVRE****Porteur(s) du projet :**

DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :****Budgets et subventions fléchés :**

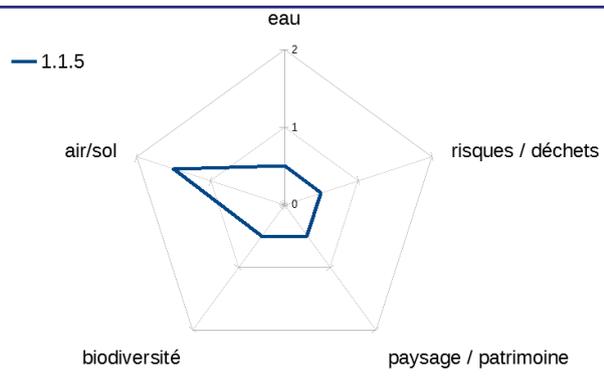
Calendrier prévisionnel :	2023	2024	2025	2026	2027	2028
		X	X			

**SUIVI ET EVALUATION****Indicateurs de suivi de la réalisation :**

1.1.5 : Nombre ménages accompagnés dans des projets de rénovation

**Indicateur de suivi de l'efficacité :****Impacts environnementaux :****Impact de l'action sur les enjeux :**

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air



**Action 2.1.1 : Rénover le patrimoine et espace public en intégrant des mesures pour la réduction des consommations et des émissions de GES (répondre au décret tertiaire réduction des consommations de 40% en 2030)**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Lien avec les actions concernant les achats durables 2.2.1**

**Description et contexte :**

Dans le cadre de la Loi Elan, suite au Grenelle II, le Décret Tertiaire oblige les bailleurs et occupants de bâtiments avec plus de 1 000 m<sup>2</sup> utilisés pour des activités tertiaires à réduire leur consommation énergétique d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

**Objectifs :** Contribuer aux objectifs de réduction des consommation et des émissions ainsi qu'à la production d'EnR sur le patrimoine de l'ensemble des communes du territoire

**Périmètre :** VA et CA

**Actions contributrices :**

- 2.1.1.1 & 2.1.2.1 : Programme de rénovation: identifier dans le PPI les actions de rénovations (nombre de bâtiment et enveloppes budgétaires)
- 2.1.1.2 : Poursuivre les opérations d'optimisation patrimoniale pour augmenter le foisonnement énergétique
- 2.1.1.3 : Surveiller les tableaux de consommation des bâtiments et en contrôler la pertinence (en cours)
- 2.1.1.4 : Convention Ville et Pays d'Art et d'Histoire (inclus patrimoine naturel): travailler en mode collaboratif et transversal entre les directions sur les actions de rénovation, valorisation et conservation
- 2.1.1.5 : Partage le schéma directeur immobilier VA existant même si non réactualisé (à la demande car plus sur intranet)
- 2.1.1.6 : Opération en cours: étudier la possibilité d'extraire la part rénovation dédiée à l'énergétique de la rénovation totale pour affiner l'indicateur 7 (Vaulabelle Effilogis + Conservatoire) (2023)
- 2.1.1.7 : Mise à jour des données du schéma directeur immobilier VA existant (irrégulier)
- 2.1.1.8 : Mettre en place l'indicateur Ind 9 Emissions annuelles du patrimoine en TeCO<sub>2</sub>/annuel (2024)
- 2.1.1.9 : Utiliser pour l'aménagement de l'espace public, prioritairement des matériaux perméables dont le processus de mise en œuvre se fait à froid (réduction de la consommation énergétique et des GES) (Septembre 2023)
- 2.1.1.10 : Mettre en place l'indicateur nr 10: [part de la consommation du patrimoine / consommation totale du territoire] - idem [-/ consommation secteur tertiaire] (2024)
- 2.1.1.11 : Etudier un système de traitement des données issues de DEEPMI pour les indicateurs 9 et 10 (2025)
- 2.1.1.12 : État des lieux et relance de la dynamique des CEP (conseiller en énergie partagée dispositif ADEME) communes de la CA. (pilotage SDEY)
- 2.1.1.13 : Étudier: extraction et exploitation des données territoriales et patrimoine sur 1 même support
- 2.1.1.14 : Faire connaître la compétence du pôle patrimoine de l'agence technique départementale pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- 2.1.1.15 : Réflexion sur la mutualisation des financements aidés par la valorisation des CEE
- 2.1.1.16 : Réflexion sur les moyens humains et l'ingénierie qui pourraient être apportées aux communes

**MISE EN OEUVRE**

<p><b>Porteur(s) du projet :</b> DPAEP (direction du patrimoine et aménagement de l'espace public)</p>	<p><b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> SDEY (Syndicat des énergies de l'Yonne)</p>	<p><b>Budgets et subventions fléchés :</b> Voir les budgets déclinés dans le PPI (difficulté pour isoler la part énergétique et production EnR des autres opérations). Montant des CEE valorisés.</p>
--	---	---

Calendrier prévisionnel :	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	X	X	X	X	X	X

## SUIVI ET EVALUATION

### Indicateurs de suivi de la réalisation :

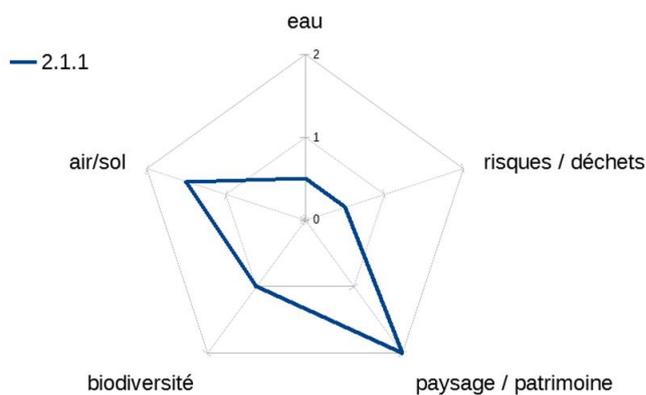
2.1.1.1 & 2.1.2.1 : nombre de bâtiment ayant fait l'objet de rénovation énergétique

2.1.1.1 & 2.1.2.1 montant annuel des CEE

### Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les consommations et émissions GES

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

**Action 2.1.2 : Rénover le patrimoine en intégrant la production d'EnR**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Lien avec les actions n° 5.1.1 et 5.1.2

**Description et contexte :**

Le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine est fondamental pour atteindre les objectifs du Grenelle dans le secteur du bâtiment. L'objectif répond à un triple enjeux : lutter contre le changement climatique, soutenir le pouvoir d'achat et améliorer la qualité de vie des citoyens.

**Objectifs :** Augmenter la part d'EnR produite sur le patrimoine de la ville et de l'agglomération

**Périmètre :** VA et CA

**Actions contributrices :**

2.1.2.1 : Programme de rénovation: identifier dans le PPI les actions de rénovations (nombre de bâtiment et enveloppes budgétaires)

2.1.2.2 : Valoriser annuellement la part des EnR (géothermie, puits canadiens...) dans le marché d'exploitation des installations thermiques de la collectivité (2nd sem 2023)

2.1.2.3 : Permettre le développement des EnR sur les bâtiments dans le règlement du PLUiHM

**MISE EN OEUVRE**

**Porteur(s) du projet :**

DPAEP (direction du patrimoine et aménagement de l'espace public), DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**

**Budgets et subventions fléchés :**

Budget global 2023-25 rénovation école rive droite : 2 710 000 €  
Photovoltaïque à l'étude

**Calendrier prévisionnel :**

2023	2024	2025	2026	2027	2028
X	X	X	X	X	X

**SUIVI ET EVALUATION**

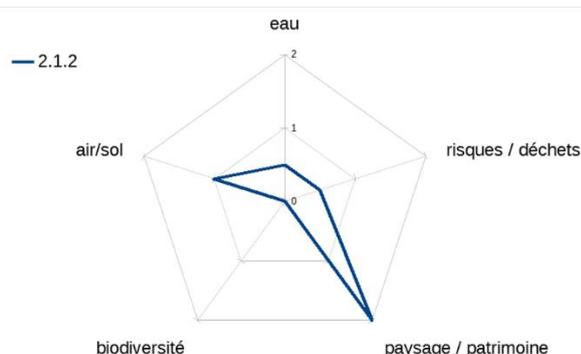
**Indicateurs de suivi de la réalisation :**

2.1.2.1 Nombre de bâtiment neufs ou en rénovation comprenant du PV en toiture

**Indicateur de suivi de l'efficacité :**

Indicateurs territoriaux sur la production d'EnR

**Impacts environnementaux :**



**Impact de l'action sur les enjeux :**

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

**Action 2.1.3 : Réduire les consommations liées à l'éclairage public**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Lien avec les actions n°**

**Description et contexte :**

Selon l'ADEME, 42% de la consommation énergétique passe dans l'éclairage nocturne, ce qui représente environ 20% de la facture énergétique des collectivités. L'objectif économique se double d'un objectif environnemental et sanitaire pour mieux prendre en compte la biodiversité nocturne et les impacts de la pollution lumineuse sur la santé des êtres vivants.

**Objectifs :** Diminuer la consommation énergétique de l'éclairage public

**Périmètre :** VA et CA

**Actions contributrices :**

- 2.1.3.1 : Poursuivre la rénovation de l'éclairage public en LED avec réduction des puissances en cœur de nuit (fin 2026)
- 2.1.3.2 : Mettre en place l'extinction totale sur les zones peu sensibles en terme de sécurité/faible fréquentation (2nd sem 2023)
- 2.1.3.3 : Réduction des nuisances lumineuses: adhésion au réseau villes et villages étoilés (communication, acceptation des actions, sensibilisation des autres acteurs locaux...) (2024)
- 2.1.3.4 : Trame noire : cartographier les zones sur lesquelles on choisit de "supprimer l'éclairage" ou "ne pas en installer" (objectif inclure dans SCOT, PLUi OAP?... ) (2024)
- 2.1.3.5 : Organiser un essai pilote d'intégration de granulats phosphorescent (granulés de "cloutage") sur un projet à définir (pas fait par les prestataires des marchés) (2026)
- 2.1.3.6 : Élaboration d'un plan lumière à l'échelle agglo (intégration de la réduction des créneaux d'allumage) - frein éclairage SDEY pour les communes concernées (2024-2025)

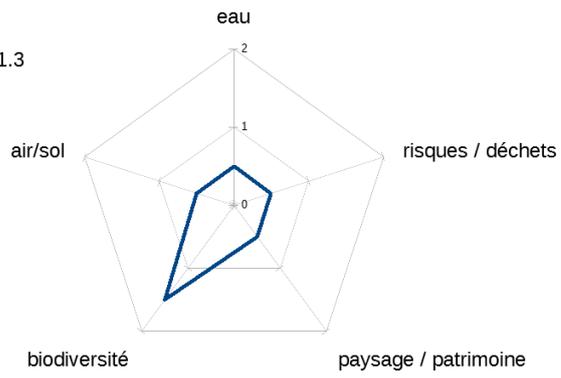
**MISE EN OEUVRE**

<b>Porteur(s) du projet :</b> DVCV (Direction Valorisation du cadre de vie)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> ABF (architectes des bâtiments de France)				<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 : rénovation éclairage public 660 000 € Subvention 2023 Fond verts : 220 000 € + CEE	
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X	X		

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 2.1.3.1 Pourcentage du parc en led 2.1.3. Consommation d'énergie par habitant 2.1.3 Consommation de l'éclairage public (VA) en kWh	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les consommations et émissions GES
<b>Impacts environnementaux :</b>	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b>

— 2.1.3



Production d'énergies renouvelables



Consommation d'énergie



Emissions de gaz à effet de serre



Vulnérabilité au changement climatique



Qualité de l'air

**Domaine 2 : Exemplarité de la collectivité****Axe : 2.2 Achat****Action 2.2.1 : Intégrer des critères développement durable et environnementaux dans les consultations et les analyses des offres****DESCRIPTION DE L'ACTION****Lien avec les actions liées à la rénovation du patrimoine 2.1.1 et 2.1.2****Description et contexte :**

Le développement durable peut être défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Dans ce cadre et pour la résilience du territoire, il s'avère pertinent d'intégrer des critères développement durable et environnementaux dans les consultations et les analyses des offres.

**Objectifs :** Augmenter la part d'achat durable**Périmètre :** VA et CA**Actions contributrices :**

2.2.1.1 : Introduction dans les consultations de marchés de travaux et de matériaux des critères qui permettent d'obtenir des CEE

2.2.1.2 : Généraliser le dispositif de notation incluant un critère environnemental autonome (distinct du financier et technique) dans l'analyse des offres (2022-2026)

2.2.1.3 : Développer la diffusion aux communes les cahiers des charges des marchés contenant des clauses environnementales

2.2.1.4 : Mettre en place les indicateurs du PCAET

**MISE EN OEUVRE**

<b>Porteur(s) du projet :</b> DMARH (modernisation de l'administration et des ressources humaines)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b>				<b>Budgets et subventions fléchés :</b>	
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X	X		

**SUIVI ET EVALUATION****Indicateurs de suivi de la réalisation :**

2.2.1 : Nombre de marchés passés avec clauses DD spécifiques (sur conditions d'exécution) plus ambitieux que la réglementation (coordinateur: VA)

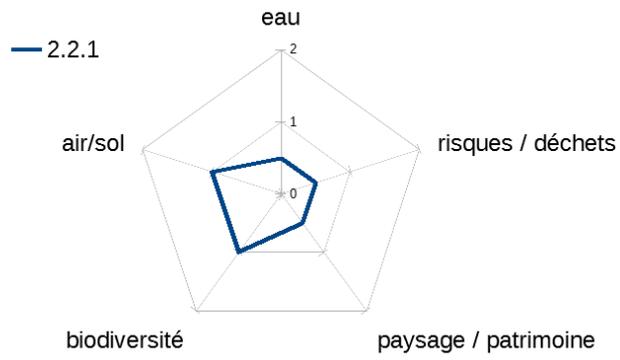
Clauses à définir par chaque direction

2.2.1 : Nombre de DCE (document de consultation des entreprises) incluant des critères de notation environnementaux précis et pondérés intégrés ou non dans les critères techniques et/ou économique (critères définis par les directions) - obligatoire fin 2

**Indicateur de suivi de l'efficacité :**

Indicateurs territoriaux sur les consommations et émissions GES

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

## Domaine 2 : Exemplarité de la collectivité

Axe : 2.2 Achat

### Action 2.2.2 : Organiser les achats et orienter la sélection des prestations en intégrant une réflexion sur la réduction des impacts

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n° 2.1.1

#### Description et contexte :

Dans un objectif de résilience du territoire et d'exemplarité environnementale, il est fondamental de se pencher sur les achats durables afin d'augmenter leur part.

**Objectifs :** Augmenter la part d'achat durable et développer les groupements d'achat à l'échelle du territoire

**Périmètre :** VA

#### Actions contributrices :

2.2.2.1 : Mutualiser les déplacements dans le cadre de la circulation des œuvres des musées pour des expositions.

2.2.2.2 : Intégrer les axes du ministère de la culture

"Transition écologique dans la culture " : réflexions métiers, spectacle vivant, musées, événements,...

2.2.2.3 : Poursuivre les groupements de commandes à l'échelle CA-VA-CCAS (travaux de fourniture de bâtiment/voirie) accord cadre de 2019.

2.2.2.4 : Passer en led les éclairages de scène (2023-2026)

2.2.2.5 : Limiter drastiquement la consommation de papier et des impressions: incitation à la sobriété (quotas? paramétrage des copieurs?)

2.2.2.6 : Opération de sensibilisation à la sobriété de consommation de papier

2.2.2.7 : Réflexion pour mutualiser certains équipements techniques (engins, véhicules,...)

#### MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DMARH (Direction Modernisation de l'administration et des ressources humaines)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b>			<b>Budgets et subventions fléchés :</b>		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X	X		

#### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 2.2.2 : Nombre de certificats CEE obtenus sur les marchés de travaux et de fournitures	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b>
<b>Impacts environnementaux :</b>	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li> Production d'énergies renouvelables</li> <li> Consommation d'énergie</li> <li> Emissions de gaz à effet de serre</li> <li> Vulnérabilité au changement climatique</li> <li> Qualité de l'air</li> </ul>

**Action 2.3.1 : Décarboner le parc de véhicule de la collectivité**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Lien avec les actions n° 2.3.1

**Description et contexte :**

Le transport routier étant encore majoritairement dépendant des énergies fossiles et fortement émetteur de GES, la collectivité souhaite développer le nombre de vélos à assistance électrique, l'autopartage, et la décarbonation énergétique de son parc (véhicules et engins).

**Objectifs :** Décarboner des mobilités des agents (déplacement domicile travail, internes et professionnels...), des prestataires et des visiteurs

**Périmètre :** VA

**Actions contributrices :**

2.3.2.1 : Actions sur les flottes de véhicules et engins - optimisation et décarbonation énergétique du parc - Loi LOM

2.3.2.2 : Optimisation de la flotte automobile : ajout de vélos et utilisation des VAE en libre service + intégration dans le système de réservation Outlook

**MISE EN OEUVRE**

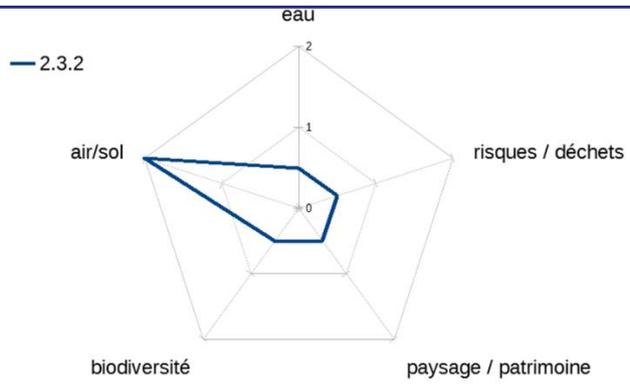
<b>Porteur(s) du projet :</b> DVCV (Direction Valorisation du cadre de vie)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> ADEME	<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2022 pour 2.3.2.1 (6 VUL électriques) : 180 000 € Budget 2023 pour 2.3.2.1 - VL max 3.5t : 85 à 90 000 € - 1 BOM rétrofitée H2 250 000 € (subvention ADEME) Budget 2024 pour 2.3.2.1 (LOM avec objectif de 37,4% en 2026) : 600 000€
--	---	--

<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X				

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 2.3.2 : Nombre d'utilisation des vélos à assistance électrique ( système de réservation via Outlook) 2.3.2 : A mettre en place: nombre de kilomètres parcourus par les VAE (vélos à assistance électrique) service maintenance logiciel ATAL 2.3.2 : Véhicule VL jusqu'à 3,5 t : taux de véhicules électriques (loi LOM)	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> 2.3.2 : Consommation totale de carburant pour les déplacements interne rapporté au nombre d'agents (distinction administratif: véhicules de pool partagés / opérationnel: poids lourds, véhicules techniques)  Indicateurs territoriaux sur les consommations et émissions GES
---	--

<b>Impacts environnementaux :</b>	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b>
-----------------------------------	--



-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

**Action 2.3.2 : Inciter les agents à utiliser les mobilités douces ou partagées et collectives**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Lien avec les actions n° 2.3.2**

**Description et contexte :**

Plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation des voitures particulières. 84% des ménages de la CA possèdent au moins un véhicule. Dans un devoir d'exemplarité, et afin de lutter contre le dérèglement climatique alimenté par le rejet des GES, l'accompagnement de la décarbonation des modes de transports passe par la valorisation du co-voiturage, de l'utilisation des transports en commun et des possibilités de télé-travail. En parallèle, des actions de sensibilisation, de communication et de remboursements des abonnements sont prévues.

**Objectifs :** Décarboner des mobilités des agents (déplacement domicile travail, internes et professionnels...), des prestataires et des visiteurs

**Périmètre :** VA

**Actions contributrices :**

- 2.3.1.1 : Remboursement abonnements de transports (vélo ou collectif) (Action activée)
- 2.3.1.2 : Remboursement des déplacements professionnels avec priorisation sur les modes collectifs (formation CNFPT et autres déplacement professionnels - hiérarchisation des modes )
- 2.3.1.3 : Dispositif: forfait mobilité durable (Action activée)
- 2.3.1.4 : Participation au challenge régional de la mobilité (Action activée)
- 2.3.1.5 : Intégrer une session de prise en main de vélo dans le programme "sport entre midi et deux" destiné aux agents (fin 1er sem. 2023)
- 2.3.1.6 : Proposition de séances de remise en selle des agents dans le cadre des activités sport du midi (Fin 1er sem. 2023)
- 2.3.1.7 : Élargissement du Dispositif: forfait mobilité durable (montant, modalités et seuil suivant nouveau décret) (fin 1er sem. 2023)
- 2.3.1.8 : Installer des arceaux (pro:courte durée) et /ou vélobox (domicile - travail et interne) à proximité des bâtiments pour les agents (Auxerlab, Boutisse...) - Chaque nouvel aménagement et déménagement de services (2023)
- 2.3.1.9 : Suivre le nombre de demi journées de télétravail pour évaluer la pertinence d'une action de sensibilisation pour favoriser la journée complète. (Relevés à vérifier) - Bilan télétravail (fin 1er sem 2023)
- 2.3.1.10 : Prévoir une action de communication pour rappeler :
  - les règles de déplacement des agents hors département
  - l'avance sur l'achat des billets
 -> objectif: incitation à l'utilisation du train (2nd sem. 2023)
- 2.3.1.11 : Permettre aux agents l'utilisation des VLS (vélos en libre service) pour les déplacements pro.( abonnement collectifs, à intégrer dans le système de réservation Outlook)
- 2.3.1.12 : Revoir les modalités d'utilisation des fichiers RH pour permettre l'analyse du volet domiciliation via l'outil SIG (1er semestre 2023)

**MISE EN OEUVRE**

**Porteur(s) du projet :**

DMARH (direction Modernisation de l'administration et des ressources humaines), DVCV (Direction Valorisation du cadre de vie)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**

**Budgets et subventions fléchés :**

Budget 2023 pour 2.3.1.1/2/3 : 10 000 €

Calendrier prévisionnel :	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	X	X				

SUIVI ET EVALUATION	
<p><b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b></p> <p>2.3.1 : Quantité de CO2e économisés &lt;- nombre de jours de télétravail indemnisé (hors demi-journées)</p> <p>2.3.1 : Application KAROS: nombre de trajets réalisés en co-voiturage par les agents</p> <p>2.3.1 : Part modale domicile-travail</p>	<p><b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b></p> <p>Indicateurs territoriaux sur les consommations et émissions GES</p>
<p><b>Impacts environnementaux :</b></p>	<p><b>Impact de l'action sur les enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Production d'énergies renouvelables</li> <li> Consommation d'énergie</li> <li> Emissions de gaz à effet de serre</li> <li> Vulnérabilité au changement climatique</li> <li> Qualité de l'air</li> </ul>

**Domaine 3 : Décarbonation du monde économique****Axe : 3.1 Décarbonation****Action 3.1.1 : Développer l'écosystème Hydrogène****DESCRIPTION DE L'ACTION****Lien avec les actions n°****Description et contexte :**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé comme objectif d'atteindre en 2030 un taux de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie et de 40% d'énergie renouvelable dans la production d'électricité. Le développement de l'écosystème hydrogène fait partie de la réalisation de cet objectif.

**Objectifs :** Favoriser la décarbonation des transports du monde économique en s'appuyant sur le technologie Hydrogène

**Périmètre :** VA et CA

**Actions contributrices :**

3.1.1.1 : Création d'un Ecosystème centré sur l'H2 (mise en place d'un réseau d'entreprises et de partenaires)

3.1.1.2 : AuxR\_H2Parc & Installation d'un atelier de retrofit

3.1.1.3 : AuxR\_Campus : développer les formations autour de l'H2 : BTS, MASTER, diplôme ingénieur...

3.1.1.4 : Accompagner les entreprises dans leur décarbonation avec le développement de l'hydrogène

**MISE EN OEUVRE**

**Porteur(s) du projet :** DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**

HYNAMICS, Transports BETHERY  
CR BFC (conseil régional)  
Europe et Etat  
Université de Bourgogne, UIMM,  
Lycée Fourier, ISAT,

**Budgets et subventions fléchés :**

AAP écosystème territorial H2 ADEME :

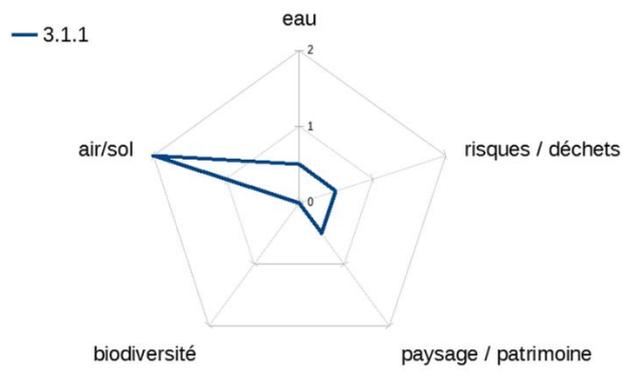
- 1- Budget 2023 pour 3.1.1.1 1 BOM 250 000 € (subvention 170 000€ à confirmer)
- 2- Investissement de 4 bus hydrogène retrofit ou neufs pour 3.1.1.1 inclus dans la DSP en cours.
- 3- Investissement pour 3.1.1.4 : 2 PL à retrofit

Calendrier prévisionnel :	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	X	X	X			

**SUIVI ET EVALUATION****Indicateurs de suivi de la réalisation :****Indicateur de suivi de l'efficacité :**

Indicateurs territoriaux sur la production d'EnR et les émissions GES et les consommations.

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

## Domaine 3 : Décarbonation du Monde économique

## Axe : 3.1 Décarbonation

### Action 3.1.2 : Accompagner les entreprises dans la réduction de leur consommation, leurs émissions et leur production d'EnR

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions n°

##### Description et contexte :

Dans un objectif global de décarbonation des activités humaines, les entreprises sont incitées à poursuivre leur effort vers la sobriété énergétique.

**Objectifs :** Développer des zones d'activités qui favorisent la transition des entreprises: les accompagner dans la diminution de leur impact carbone, de leur émissions et de leur consommation.

**Périmètre :** VA et CA

##### Actions contributrices :

3.1.3.1 : Bâtiments tertiaire, critère de session foncier pour les entreprises qui s'installent sur le territoire : Label BREEAM exigé (niveau very good ou excellent)

3.1.3.2 : Création de la Technopole AuxR\_GreenLab : (mise en réseau /partenariat d'entreprises autour de la transition écologique)

3.1.3.3 : Labellisation RETIS de la Technopôle (AuxR\_GreenLab)

3.1.3.4 : Associer les Investisseurs aux programmes de formation sur la transition écologique

3.1.3.5 : Sensibiliser et informer les entreprises du territoire à l'utilisation de l'application par KAROS (co-voiturage) pour les déplacements domicile/travail de leurs salariés

3.1.3.6 : Commission CDAC (aménagement commercial départemental) : prise en compte des critères DD pour les avis de la collectivité sur les nouvelles surfaces commerciales de plus de 1000m<sup>2</sup>. (sur prochains dossiers déposés)

3.1.3.7 : Informer et sensibiliser les entreprises du territoire sur leurs obligations en matière de mobilité de leurs salariés et les accompagner dans la mise en place d'actions (ex:PDE) Recrutement des ambassadeurs mobilité CA (2024)

#### MISE EN OEUVRE

**Porteur(s) du projet :**  
DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**  
RETIS (Réseau français dédié à la valorisation, la promotion, la professionnalisation et l'observation des écosystèmes territoriaux d'innovation)  
FNADT (Fonds national d'aménagement et développement du territoire)

**Budgets et subventions fléchés :**  
Budget annuel fonctionnement 2023-26 pour 3.1.3.2/3 : 300 000€  
Budget annuel investissements 2023 pour 3.1.3.2/3 : 200 000 € (service aux entreprises et porteurs de projets)  
Subvention FNADT 2023 pour 3.1.3.2/3 : 75 000 €

**Calendrier prévisionnel :**

2023

2024

2025

2026

2027

2028

X

X

X

#### SUIVI ET EVALUATION

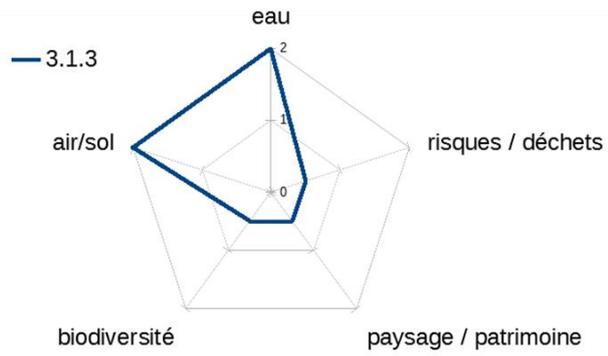
##### Indicateurs de suivi de la réalisation :

3.1.2 : Quantité de MWh d'EnR produits par les entreprises installées sur les ZAC. Indicateurs à étudier.  
Origine des données?

##### Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur la production d'EnR et les émissions GES et les consommations.

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

**Action 3.1.3 : Accompagner les commerces de centre ville dans la réduction de leur consommation et leurs émissions**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Lien avec les actions n°**

**Description et contexte :**

Dans un objectif global de décarbonation des activités humaines, les commerces du centre ville sont engagés à respecter des normes environnementales et incités à les dépasser.

**Objectifs :** Accompagner les commerces dans la transition écologique

**Périmètre :** VA

**Actions contributrices :**

3.1.3.1 : Maintenir les critères d'éco-conditionnalité dans les 2 règlements d'intervention des commerces et artisans (loyer - travaux - immobilier)

3.1.3.2 : Eco - conditionnalité sur les aides aux projets d'investissement - construction, acquisition , démolition (réduction de l'empreinte environnementale: récupération de l'eau de pluie, choix des matériaux, isolation des bâtiments, labellisation BB

**MISE EN OEUVRE**

**Porteur(s) du projet :** DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**  
CCI (chambre de commerce et d'industrie), CMA (chambre des métiers, Initiative 89, Office de Tourisme, BGE

**Budgets et subventions fléchés :**  
Budget 2023 : 35 000 €

**Calendrier prévisionnel :**

2023

2024

2025

2026

2027

2028

X

X

X

**SUIVI ET EVALUATION**

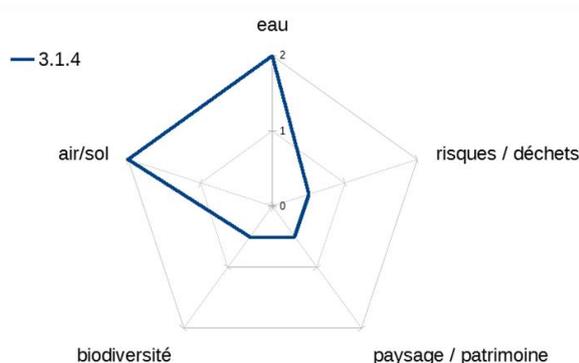
**Indicateurs de suivi de la réalisation :**

3.1.4 nombres de projets soutenus et montants versés.

**Indicateur de suivi de l'efficacité :**

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.

**Impacts environnementaux :**



**Impact de l'action sur les enjeux :**

- Production d'énergies renouvelables
- Consommation d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Vulnérabilité au changement climatique
- Qualité de l'air

Action 3.1.4 : Favoriser l'économie circulaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n° 3.1.3.2/3

Description et contexte :

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Le territoire favorise l'installation d'entreprises dont la mission contribue à ce processus vertueux.

Objectifs : Contribuer au développement de l'économie circulaire sur le territoire

Périmètre : VA et CA

Actions contributrices :

3.1.4.1 : AuxR\_Parc / AuxR\_EcoParc / AuxR\_H2Parc/ AuxR\_lab & Favoriser l'installation des entreprises de l' ECI

3.1.4.2 : AuxR\_Factory: Fablab en centre ville créer des partenariats et proposer des équipement prototypage (ECi - Mutualisation d'équipement)

3.1.4.3 : Développement de l'économie circulaire et la valorisation locale des déchets (2024-2030)

MISE EN OEUVRE

Porteur(s) du projet : DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique), DVCV (Direction Valorisation du cadre de vie)

Partenaires et lien avec d'autres dispositifs : SAFER (Société EPF (Etablissement public foncier)

Budgets et subventions fléchés :

Budget investissement 2023 pour 3.1.5.1/2 : 200 000 € (service aux entreprises et porteurs de projets)  
Budget fonctionnement annuel 2023-26 pour Factory 3.1.5.1/2 : 30 000€ en 2023, 150 000 € ensuite  
Budgets acquisition foncière

Calendrier prévisionnel :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
		X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

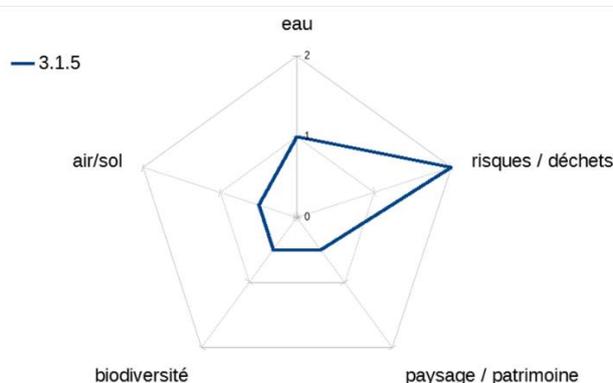
Indicateurs de suivi de la réalisation :

3.1.5 : Nombre d'entreprises dont l'activité contribue à l'économie circulaire

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.

Impacts environnementaux :



Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

Action 3.2.1 : Accompagner les hébergeurs dans leur décarbonation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

La prise de conscience environnementale s'accroît et amène à repenser l'offre de tourisme du territoire. Notamment par l'accompagnement des hébergeurs dans leur décarbonation.

**Objectifs :** Développer hébergements touristiques respectueux des critères DD

**Périmètre :** VA et CA

Actions contributrices :

3.2.1.1 : Communiquer et promouvoir les labels DD auprès des socioprofessionnels (clef verte, pavillon bleu...)

3.2.1.2 : Rechercher des investisseurs pour les hébergements suivant un cdc durable

3.2.1.3 : Intégrer les contraintes et objectifs de développement touristique dans le PLUiHD

MISE EN OEUVRE

**Porteur(s) du projet :** DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique),

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**

**Budgets et subventions fléchés :**  
Budget 2023 pour 3.2.1.1 Inklus dans l'évènement « si on parlait tourisme » : 5 000 €

**Calendrier prévisionnel :**

2023

2024

2025

2026

2027

2028

X

X

X

SUIVI ET EVALUATION

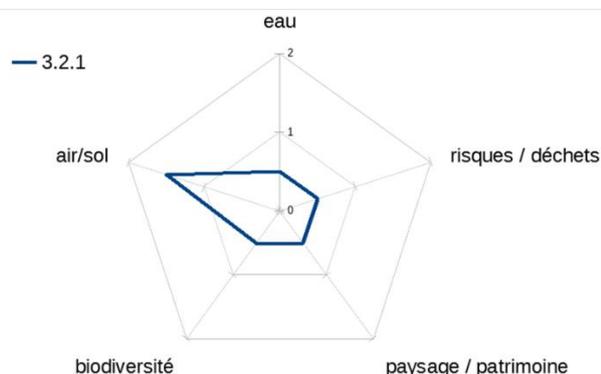
Indicateurs de suivi de la réalisation :

3.2.1.1 & 3.2.1.2 : Part des établissements ou lieux qui bénéficient d'un label DD (clef verte, labels accueil vélo, évènements ecolabel...)

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.  
3.2.1 : Consommation d'énergie du secteur tertiaire  
3.2.1 : Émissions GES du secteur tertiaire

Impacts environnementaux :



Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

Action 3.2.2 : Favoriser les activités touristiques durables

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

Le territoire dispose d'atouts forts dans le développement du tourisme durable, notamment avec ses nombreux sentiers pédestres et circuits vélo.

Objectifs : Devenir une destination tourisme durable

Périmètre : VA et CA

Actions contributrices :

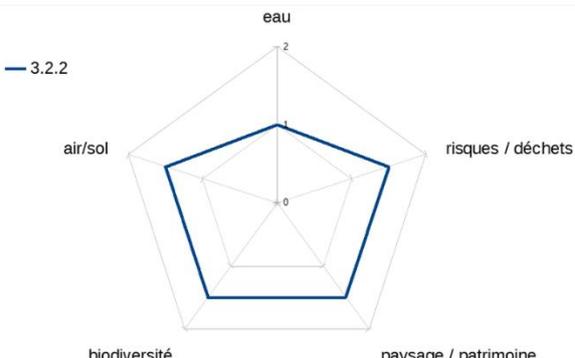
3.2.2.1 : Baliser et promouvoir 16 chemins de randonnée référencés (exemple chilowe)

3.2.2.2 : Promouvoir le label vélo (accueil vélo) auprès des restaurateurs et hébergeurs

MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique),	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> ADEME			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 pour 3.2.2.1 (subvention potentielle à 80% « AAP sentiers nature ») : 100 000 € Budget 2023 et 2024 (EPIC) pour 3.2.2.2 promotions du Label 10 000 €		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 3.2.2.1 Nombres de sentiers balisés 3.2.2.2 Nombre de restaurateurs, hébergeurs, sites etc... labellisés	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.
<b>Impacts environnementaux :</b> 	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li> Production d'énergies renouvelables</li> <li> Consommation d'énergie</li> <li> Emissions de gaz à effet de serre</li> <li> Vulnérabilité au changement climatique</li> <li> Qualité de l'air</li> </ul>

Action 3.2.3 : Accompagner la décarbonation des activités touristiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

La pandémie du COVID-19 a amplifié le besoin de nature pour les vacanciers qui recherchent davantage des offres dans le tourisme vert. Or, le territoire révèle de nombreux avantages paysagers à valoriser pour des activités touristiques plus vertes.

Objectifs : Diminuer l'impact carbone des activités touristiques

Périmètre : VA et CA

Actions contributrices :

3.2.3.1 : Améliorer et embellir les haltes nautiques (traitement des eaux grises et noires et bornes à outils vélos...)

3.2.3.2 : Organiser des rencontres entre producteurs et restaurateurs

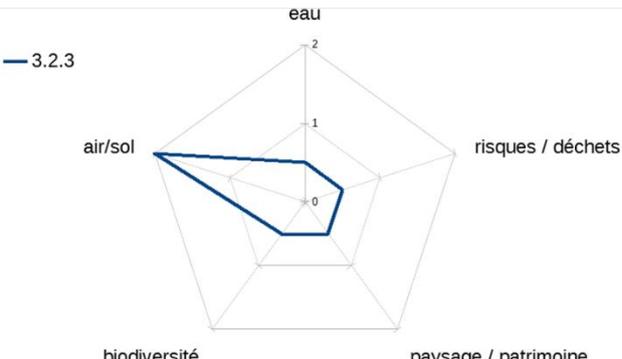
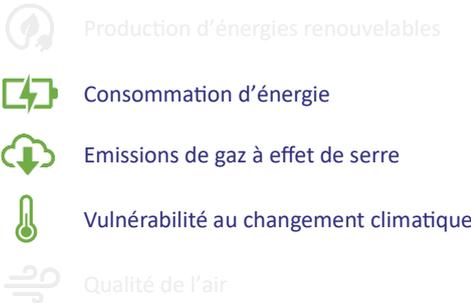
3.2.3.3 : Créer un réseau de producteurs/restaurateurs pour favoriser les approvisionnements locaux. En faire la publicité.

3.2.3.4 : Prendre en compte les besoins des touristes en termes de mobilité (prise en compte dans les itinéraires, signalisations, diffusion en anglais...)

MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique),	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> VNF (Voies navigables de France)			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023-24 global inclus 3.2.3.1 : 800 000€ (Bornes eaux noires/grises et bornes de recharges/réparation vélo : 120 000 €)		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 3.2.3.1 : nombre de haltes équipées. 3.2.3.2/3 : nombre de restaurateurs ayant des produits locaux à leur carte	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.
<b>Impacts environnementaux :</b> 	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b> 

Action 3.3.1 : Soutenir la filière agricole et favoriser l'émergence de nouvelles filières

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n° 6.1.4.8

Description et contexte :

La Loi Egalim vise à mieux rémunérer les agriculteurs et valoriser les produits agricoles, ainsi que de rénover la collaboration avec le grande distribution afin que les producteurs agricoles vivent de leur travail dignement.

**Objectifs :** Favoriser l'émergence d'une ou plusieurs filières agricole / alimentaire pour répondre aux obligations de la loi Egalim pour la restauration collective du territoire

**Périmètre :** VA et CA

Actions contributrices :

3.3.1.1 : Favoriser l'accompagnement à l'adaptation au dérèglement climatique (programme CTEC)

MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique),	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> CA89 (chambre d'agriculture de l'Yonne)			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2024 : étude émergence de filière : 40 000 €		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

<p><b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b></p> <p>Nombre de filières identifiées comme rentable dans l'étude de préfiguration</p> <p>3.3.1 : Nombre d'exploitation et d'ha agricoles sur l'Auxerrois dont les exploitations en bio (cartographie du territoire)</p> <p>3.3.1 : Ratio du nombre d'ha agricole bio rapporté aux surfaces totales sur l'Auxerrois</p>	<p><b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b></p> <p>Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.</p>
<p><b>Impacts environnementaux :</b></p>	<p><b>Impact de l'action sur les enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Production d'énergies renouvelables</li> <li> Consommation d'énergie</li> <li> Emissions de gaz à effet de serre</li> <li> Vulnérabilité au changement climatique</li> <li> Qualité de l'air</li> </ul>

Action 3.3.2 : Contribuer à la diversification agricole et gagner en autonomie alimentaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions du chapitre 6.1. et 3.3.1

Description et contexte :

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Le PAT de l'Auxerrois est déployé sur plusieurs orientations, dont la 4 : "accroître la capacité nourricière de l'agriculture pour le territoire dans un contexte de défi climatique et de préservation de l'environnement".

Objectifs : Mise en œuvre effective du PAT (plan alimentaire territorial)

Périmètre : VA et CA

Actions contributrices :

- 3.3.2.1 : Réalisation des études d'opportunité et faisabilité des filières (3.3.1)
- 3.3.2.2 : Intégrer les contraintes des filières agricoles dans le PLUiHM (zonage, multi-activités...) (2023-2025)
- 3.3.2.3 : Réfléchir sur un indicateur de suivi des volumes/tonnages de produits locaux consommés sur le territoire par la restauration collective ( Agrilocal, Macantine, ) - accès aux données "ma cantine" CD89.
- 3.3.2.4 : Regrouper les catalogues d'offre en produits locaux et diffuser largement
- 3.3.2.5 : Mettre en place un indicateur sur l'offre de produits locaux à destination de la restauration collective (Chambre d'agriculture, réseau bio ?)

MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique),	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> CA89 (Chambre d'agriculture de l'Yonne), CD89 (Conseil départemental)	<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Voir Budget 3.3.1				
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 3.3.2 et 3.3.3 : Pourcentage de menus "bio et local" dans la restauration collective ville Auxerre	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.
<p><b>Impacts environnementaux :</b></p>	<p><b>Impact de l'action sur les enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Production d'énergies renouvelables</li> <li> Consommation d'énergie</li> <li> Emissions de gaz à effet de serre</li> <li> Vulnérabilité au changement climatique</li> <li> Qualité de l'air</li> </ul>

Action 3.3.3 : Favoriser l'implantation d'unité(s) de transformation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions contributrices de 6.1.4, 6.1.5, 3.3.1

Description et contexte :

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Le PAT de l'Auxerrois est déployé sur plusieurs orientations, dont la 3 : "accompagner la restauration hors domicile dans sa transition vers une alimentation plus durable et plus locale"

**Objectifs :** Adapter la cuisine centrale à la transformation de produits locaux pour la restauration territoriale (public / privé)

**Périmètre :** VA et CA

Actions contributrices :

3.3.3.1 : Trouver du foncier pour un projet de cuisine centrale associé à une légumerie /conserverie intégrée

6.1.4.8 PAT : Accompagnement dans l'émergence d'une filière territoriale en accord avec les besoins liés à la loi égalim (légumineuse, fruits...)

6.1.4.9 (PAT) : Accompagner le maintien ou le développement de filières structurées, pérennes, inter-territoriales, pour alimenter les différents débouchés du territoire

6.1.5.5 (PAT) : Avancer sur un projet de cuisine centrale à l'échelle du territoire, comprenant une légumerie /conserverie

MISE EN OEUVRE

**Porteur(s) du projet :** DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique),

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :** CD 89, CR BFC, GRAP Nord bourgogne (Groupement régional d'achats publics), établissements publics

**Budgets et subventions fléchés**  
Budget 24 à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2023

2024

2025

2026

2027

2028

X

X

SUIVI ET EVALUATION

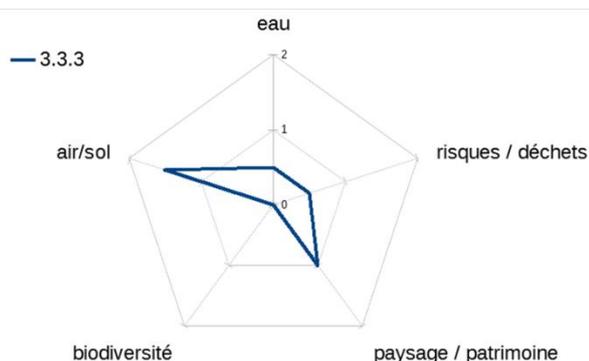
Indicateurs de suivi de la réalisation :

3.3.3.1 Pourcentage de produits locaux transformés dans la cuisine centrale

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.

Impacts environnementaux :



Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

**Domaine 4 : Mobilités du territoire**

Axe :

**Action 4.1.1 : Promouvoir l'utilisation des mobilités douces, en particulier le vélo, en organisant l'écosystème associé (services, aménagements, infrastructures...)****DESCRIPTION DE L'ACTION****Lien avec les actions n°****Description et contexte :**

Le transport routier totalise 50% des émissions de GES en 2018, en outre, les énergies fossiles représentent 65% des consommations du territoire. En parallèle, la circulation routière provoque des nuisances sonores et impacte l'aménité du cadre de vie. Dans cet optique, et face à la montée des préoccupations liées au dérèglement climatique, il apparait pertinent de promouvoir et développer les mobilités douces afin de multiplier les modes de déplacement et les usages, notamment le vélo. Pour cela, l'espace doit être repensé et aménagé afin d'être apte à accueillir ces nouvelles mobilités douces pour une appropriation durable.

**Objectifs :** Favoriser l'usage du vélo et des mobilités douces**Périmètre :** Va et CA**Actions contributrices :**

4.1.1.1 : Lancer un service vélos en location libre-service + longue durée (mai 2023)

4.1.1.2 : Créer un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) Gare

4.1.1.3 : Élaborer le Schéma Cyclable d'Agglomération (fin 1er sem. 2023)

4.1.1.4 : Prévenir les risques : sessions "savoir rouler à vélo" avec les EAA (espace d'accueil animation)

4.1.1.5 : Organiser des ateliers de réparation de vélos (subvention Ademe Avélo2) (2023)

4.1.1.6 &amp; 4.1.3.3 : Travailler sur le MAAS (Mobility as a service)

4.1.1.7 : Installer des bornes de gonflage et d'auto-réparation vélo sur l'espace public

4.1.1.8 : Adapter un espace pour former au bien rouler: espace sécurité routière (circuit dédié formation vélo/trottinette?)

**MISE EN OEUVRE**

<b>Porteur(s) du projet :</b> DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> ADEME			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 pour 4.1.2.5 haltes nautiques (6 bornes prévues) : 24 000€ Subvention 2023 4.1.2.5/7/8 Avélo2 : 36 000€ Subvention 2023 4.1.2.3 : Avélo2 : 30 000 €		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X			

**SUIVI ET EVALUATION****Indicateurs de suivi de la réalisation :**

4.1.2.3 : Linéaire d'aménagement cyclable (piste, bande, ..)

4.1.2.3 : Nombre de places de stationnement vélo

4.1.2.1/2 : Nombre d'abonnés au futur service vélo et km parcourus

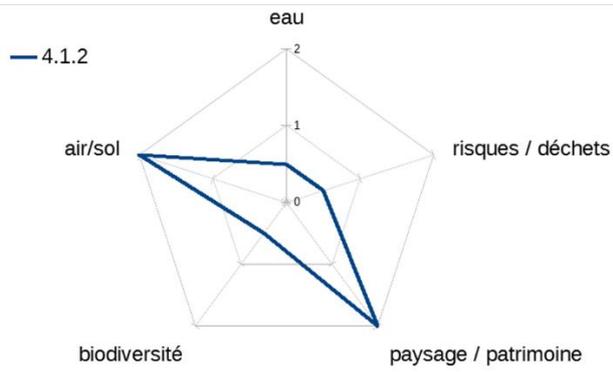
4.1.2.3.1/2: Nombre de locations de Vélos longue durée

4.1.2.7 : Nombre de bornes

**Indicateur de suivi de l'efficacité :**

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

**Action 4.1.2 : Promouvoir l'utilisation et décarboner les transports en commun, en organisant l'écosystème associé (services, aménagements, infrastructures...)**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Lien avec les actions n°**

**Description et contexte :**

Afin de réduire le recours aux véhicules individuels et de réduire la dépendance aux énergies fossiles (les produits pétroliers représentent 43% et les énergies fossiles 65% des consommations du territoire), les objectifs visent à améliorer l'offre de transport collectif pour maximiser le recours à ce type de mobilité. Par ailleurs, des efforts seront faits pour décarboner les transports en commun pour atteindre une réduction maximum du rejet des gaz à effet de serre.

**Objectifs :** Améliorer l'offre de transport collectif et diminuer son impact en incluant dans la flotte 5 bus Hydrogènes en 2023.

**Périmètre :** VA

**Actions contributrices :**

4.1.2.1 : Retravailler l'efficacité de l'offre de transport bus dans le cadre du renouvellement de la DSP pour répondre à la demande d'optimiser le maillage territorial vers les équipements (fréquence, horaire, desserte, information voyageur...)

4.1.2.2 : Verdir la flotte de bus dans le cadre du renouvellement de la DSP Bus

**MISE EN OEUVRE**

**Porteur(s) du projet :**

DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**

ADEME, CHIJU

**Budgets et subventions fléchés :**

Subvention pour 5 bus H2 :

\*776 480 € CHJU - programme Horizon 2020, projet JIVE

\*1 110 881 € ADEME programme Ecosystèmes hydrogène

**Calendrier prévisionnel :**

2023

2024

2025

2026

2027

2028

X

X

X

X

X

**SUIVI ET EVALUATION**

**Indicateurs de suivi de la réalisation :**

4.1.3.1 : Nombre de voyages/km proposés sur le réseau

4.1.3.1 : Nombre de km commerciaux du réseau bus

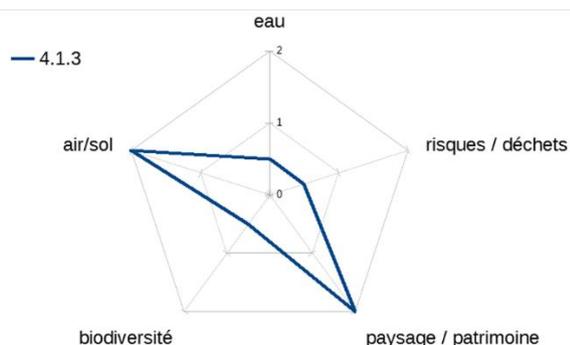
4.1.3.1 : Nombre de voyages sur le réseau de bus

4.1.3.2 : Ratio nombre de bus H2/nombre total bus

**Indicateur de suivi de l'efficacité :**

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations

**Impacts environnementaux :**



**Impact de l'action sur les enjeux :**

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

Domaine 4 : Mobilités du territoire

Axe :

### Action 4.1.3 : Réorganiser le stationnement en centre ville pour laisser plus de place aux mobilités douces

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions n°

##### Description et contexte :

Le décarbonation des mobilités est corrélée à la place accordée aux mobilités douces dans la conception et la réorganisation des milieux urbains. Les stationnements au centre ville pourront être plus également répartis.

**Objectifs :** Diminuer fortement le stationnement en centre-ville et laisser plus de place aux piétons

**Périmètre :** VA

##### Actions contributrices :

4.1.3.1 : Créer des stationnements en périphérie du centre ancien pour diminuer les stationnements en centre-ville d'Auxerre. (DSP Stationnement)(début en 2024)

4.1.3.2 : Requalifier et aménager les espaces publics pour donner plus de place aux modes de déplacement doux et pacifier le centre ville, liaisons gare centre ville + Abbaye - centre ville + Aménagement des boulevards + schéma directeur cyclable

#### MISE EN OEUVRE

##### Porteur(s) du projet :

DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)

##### Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :

AESN (agence de l'eau  
CG BFC

##### Budgets et subventions fléchés :

Budget 2024 en cours d'étude sur le site de l'Arquebuse  
Fond vert

##### Calendrier prévisionnel :

2023

2024

2025

2026

2027

2028

X

X

X

#### SUIVI ET EVALUATION

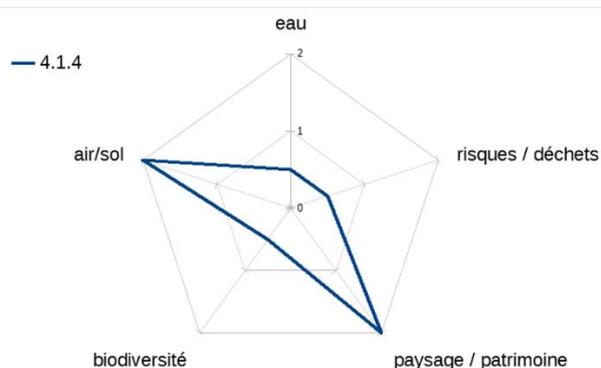
##### Indicateurs de suivi de la réalisation :

4.1.4 : Nombre de places de stationnement voiture centre-ville d'Auxerre

##### Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.

##### Impacts environnementaux :



##### Impact de l'action sur les enjeux :

- Production d'énergies renouvelables
- Consommation d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Vulnérabilité au changement climatique
- Qualité de l'air

**Action 4.1.4 : Sensibiliser et inciter la population à la transition vers les mobilités douces et les transports en commun ou partagés**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Lien avec les actions n°**

**Description et contexte :**

La sensibilisation est importante pour que le changement des usages soit effectif et durable sur le long terme. En outre, afin d'éviter que une non-appropriation de la stratégie par les citoyens, il est préférable d'envisager un temps d'adaptation et de sensibilisation aux nouveaux moyens de mobilités.

**Objectifs :** Accompagner la transition vers les mobilités douces et partagées

**Périmètre :** CA

**Actions contributrices :**

- 4.1.4.1 : Organisation des actions de sensibilisation à la mobilité décarbonée auprès de différents publics, ex: journée de la mobilité
- 4.1.4.2 : Communiquer auprès des usager pour développer l'usage de l'application Karos (covoiturage) sept. 2022
- 4.1.4.3 : Recrutement d'ambassadeurs mobilités en remplacement de la maison des mobilités (2024)
- 4.1.4.4 : Développer l'autostop participatif ( application Réso Pouce?)
- 4.1.4.5 : Mobiliser les employeurs pour qu'ils adhèrent au dispositif de covoiturage KAROS

**MISE EN OEUVRE**

<b>Porteur(s) du projet :</b> DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> ADEME		<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Subvention 2023 et 24 pour 4.1.5.1 Avélo2 : 36 000 €			
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X			

**SUIVI ET EVALUATION**

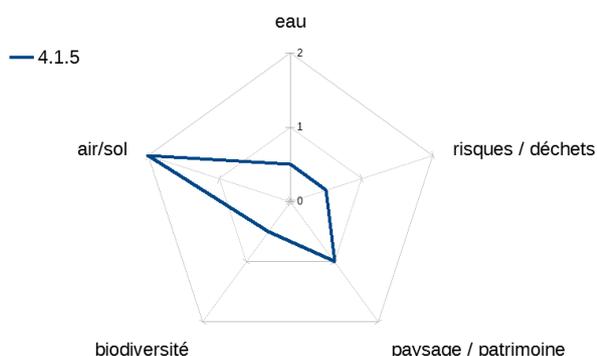
**Indicateurs de suivi de la réalisation :**

- 4.1.1 : Nombre de trajets réalisés en covoiturage
- 4.1.1 : Nombre d'inscrits KAROS

**Indicateur de suivi de l'efficacité :**

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.

**Impacts environnementaux :**



**Impact de l'action sur les enjeux :**

- Production d'énergies renouvelables
- Consommation d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Vulnérabilité au changement climatique
- Qualité de l'air

**Action 4.1.5 : Traiter la mobilité comme sujet à part entière dans l'élaboration du PLUiHM**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Lien avec les actions n°**

**Description et contexte :**

Face à l'impact et aux nuisances créées par le trafic routier sur le territoire, il paraît pertinent de revaloriser les espaces destinés aux piétons et attribuer une plus grande part à ce mode de déplacement.

**Objectifs :** Accompagner la réappropriation de l'espace public par les piétons. (parcours piétons et PMR)

**Périmètre :** CA

**Actions contributrices :**

4.1.5.1 : Construire le Plan de Mobilité dans le cadre du PLUiHM

4.1.5.2 : Obtenir et suivre les données d'usage et d'offre de la SNCF. Lié à élaboration PLUiHM et PEM (2023-25)

4.1.5.3 : Intégrer à la réflexion lors de la construction du PLUiHM l'opportunité et la faisabilité de déployer des solutions sur le transport de marchandise et le dernier kilomètre: cyclo logistique, réglementation des livraison en centre ville, plateformes d'échange, transport fluvial.

4.1.5.4 : Démarche de Lobbying pour le développement du ferroviaire (mobilisation élus et moyens)

**MISE EN OEUVRE**

<b>Porteur(s) du projet :</b> DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> Banque des territoires (subvention)		<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 global accompagnement PLUiHM : 317 000 € Budget 2023/26 global PLUiHM : 842 000 € Budget 2023 lot Mobilités PLUiHM : 38 400 € Subvention (2021-23) étude des flux piétonniers : 20 000 €				
	<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X				

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b>	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.
<p><b>Impacts environnementaux :</b></p>	<p><b>Impact de l'action sur les enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Production d'énergies renouvelables</li> <li> Consommation d'énergie</li> <li> Emissions de gaz à effet de serre</li> <li> Vulnérabilité au changement climatique</li> <li> Qualité de l'air</li> </ul>

**Action 4.1.6 : Réduire l'impact carbone de l'usage des voitures**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Lien avec les actions n° 6.3.1

**Description et contexte :**

La transition vers une mobilité décarbonée demande du temps. Pendant cette transition, des solutions de réduction d'impact doivent être envisagées comme favoriser l'usage des véhicules électriques ou l'autopartage.

**Objectifs :** Décarboner l'usage du véhicule individuel

**Périmètre :** CA

**Actions contributrices :**

4.1.6.1 : Développer une offre d'autopartage (2025)

4.1.6.2 : Élaborer un schéma directeur IRVE (infrastructure de recharge de véhicules électriques) visant à développer plus d'IRVE (2024)

**MISE EN OEUVRE**

**Porteur(s) du projet :**

DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**

CD89 (conseil départemental)  
 CR BFC (conseil régional)  
 FNADT (fond national d'aménagement et développement du territoire)  
 FEDER (fonds européen de développement régional)  
 Fonds verts,

**Budgets et subventions fléchés :**

Budget 2023 pour 4.1.7.2 :  
 \*120 000 € (VA) IRVE sur parking St Vigile  
 \* 78 000 € (CA) IRVE sur aire de covoiturage A6 nord

Calendrier prévisionnel :	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	X	X	X			

**SUIVI ET EVALUATION**

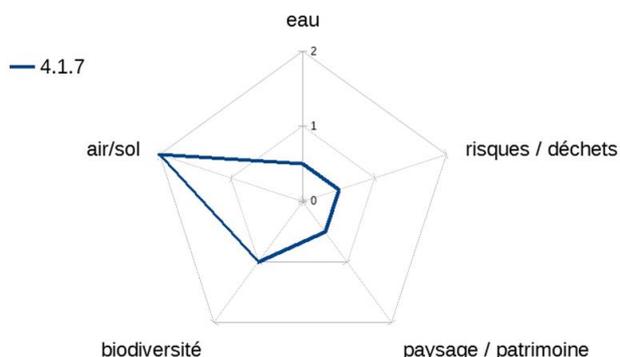
**Indicateurs de suivi de la réalisation :**

4.1.7.2 Nombre de bornes IRVE installées

**Indicateur de suivi de l'efficacité :**

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.

**Impacts environnementaux :**



**Impact de l'action sur les enjeux :**

- Production d'énergies renouvelables
- Consommation d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Vulnérabilité au changement climatique
- Qualité de l'air

## Domaine 5 : Développement des énergies renouvelables

Axe : /

### Action 5.1.1 : Développer les EnR sur le foncier ou patrimoine de l'agglomération

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions n°

##### Description et contexte :

En 2018, les énergies fossiles représentent encore 50% de l'énergie consommée sur le territoire pour 18% de production issue des énergies renouvelables. Malgré une baisse de 18% des produits pétroliers en 10 ans, le territoire souhaite développer l'implantation d'énergies renouvelables dans le mixte énergétique (photovoltaïque, méthanisation, éolien...) afin de réduire la dépendance et le recours aux énergies fossiles.

##### Objectifs :

\*Global 2030 pour le mix énergétique sur le territoire de l'Auxerrois : Photovoltaïque 110 GWh, Biomasse (urbaine, industrielle, ménages) 90GWh Méthanisation 45 GWh, Hydroélectrique 10GWh, Eolien 178 GWh complétés par la géothermie et la chaleur fatale.

\*Objectif fiche action pour 2026 : Photovoltaïque 20 GWh, Biomasse urbaine 64 GWh, Méthanisation 15 GWh, Hydroélectrique 10 GWh, géothermie et la chaleur fatale à définir.

Périmètre : VA et CA

##### Actions contributrices :

5.1.1.1 : Développer le photovoltaïque sur le foncier de l'agglomération: AMI-1, PV principalement sur le périmètre ville d'Auxerre avec une partie sur Monéteau. 4 projets , environ 10 GWh

5.1.1.2 : Solliciter les soutiens financiers régionaux en lien avec la direction des politiques publiques pour intégrer les projets d'installation d'EnR dans la rénovation du patrimoine (tertiaire public)

5.1.1.3 : Intégration dans le PPI de la production d'EnR prévue dans les programmes des rénovation et de construction du patrimoine

5.1.1.4 : Accompagner l'installation d'une unité de méthanisation territoriale (gisements principaux: biodéchets et boues de STEP) et élargir avec les territoires voisins et autres gisements (agriculture) (Lancement projet 2024)

5.1.1.5 : Collecte et Valorisation des Biodéchets (méthanisation) (2024-2025)

5.1.1.6 : Etablir une stratégie de gestion globale des déchets (fin 2023)

#### MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> SAFER, EPF établissement public foncier CR BFC (conseil régional), CRE (comité régional de l'énergie)			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 : AMO méthanisation : 39 000 € Budget AMO extension réseau de chaleur : 20 000 €		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X	X	X	

#### SUIVI ET EVALUATION

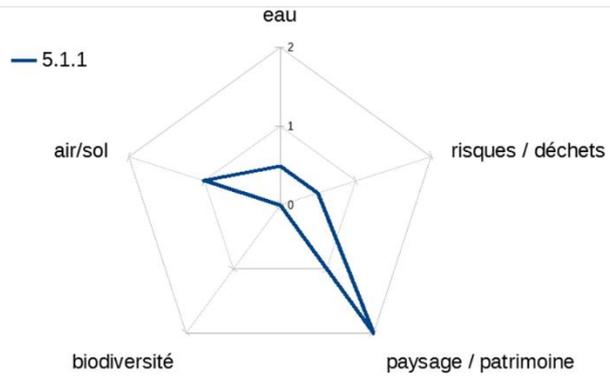
##### Indicateurs de suivi de la réalisation :

5.1.1 : Nombre projets PV lancés sur le foncier public  
5.1.1 : Nombre projets Éolien lancés sur le foncier public  
5.1.1 : Nombre projets - GWh, hors PV et éoliens impulsés/ accompagnés par la collectivité (hydroélectricité, géothermie, chaleur fatale, méthanisation)

##### Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et production d'EnR.

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :



Production d'énergies renouvelables



Consommation d'énergie



Emissions de gaz à effet de serre



Vulnérabilité au changement climatique



Qualité de l'air

## Domaine 5 : Développement des énergies renouvelables

Axe : /

### Action 5.1.2 : Développer les EnR sur le foncier ou patrimoine des communes

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions n°

##### Description et contexte :

En 2020, la seconde version de la Stratégie nationale bas carbone ambitionne un objectif de neutralité carbone en 2050. En 2018, l'éolien représente 39% de la consommation et de la production d'énergie renouvelable, avec un véritable essor dans les années 2015-2017. En parallèle, les énergies solaires représentent environ 1%. Dans l'objectif de déployer et diversifier les ENR sur le territoire, une augmentation du taux de couverture des productions d'ENR, notamment du photovoltaïque, est liée au développement de ce type de projet sur le foncier du territoire ainsi qu'à la sensibilisation et à la formation des acteurs affiliés.

##### Objectifs :

\*Global 2030 pour le mix énergétique sur le territoire de l'Auxerrois : Photovoltaïque 110 GWh, Biomasse (urbaine, industrielle, ménages) 90GWh Méthanisation 45 GWh, Hydroélectrique 10GWh, Eolien 178 GWh complétés par la géothermie et la chaleur fatale.

\*Objectif fiche action pour 2030 : Eolien 178 GWh, Photovoltaïque (sol ombrières 10 GWh et toitures à définir), Micro réseaux de chaleur, Géothermie et Chaleur fatale à définir.

Périmètre : VA et CA

##### Actions contributrices :

5.1.2.1 : Développer le photovoltaïque sur le foncier des communes de la CA: AMI-2, 2 grandes parcelles sur ancienne décharge et sols pollués, 2 x 5 ha. Études de faisabilité en cours

5.1.2.2 : Identifier les formations/ Informations de l'ADEME fléchées vers les élus et les proposer en Commission Environnement

5.1.2.3 : Organiser des campagnes de sensibilisation / information / discussion à l'attention des élus et de la population pour soutenir et favoriser le développement des EnR

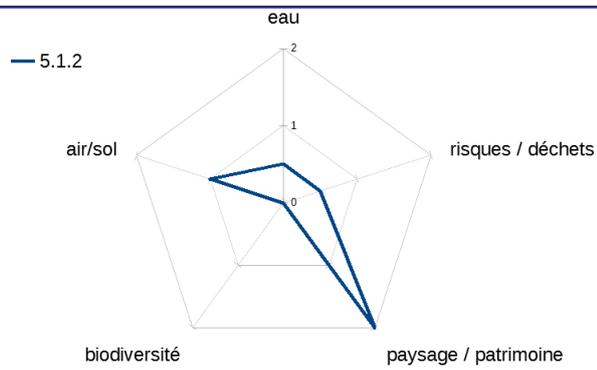
5.1.2.4 : Travailler avec le SDEY ou autre partenaire pour favoriser le soutien technique des communes dans le développement des RCU (réseaux de chaleur urbain) et le bois énergie

#### MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> Communes, SDEY (Syndicat départementale d'énergies de l'Yonne), ADEME, ENEDIS		<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 pour 5.1.2.1 : AMO d'accompagnement AMI2 photovoltaïque : 40 000 € (marché 22CA06) Budget 2023 pour 5.1.2.3 : 5 000 €			
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X	X	X	

#### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 5.1.2.1 : Taux de couverture des productions d'électricité renouvelable par rapport à la consommation électrique	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les émissions GES, les consommations et les production d'EnR.
<b>Impacts environnementaux :</b>	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b>



Production d'énergies renouvelables



Consommation d'énergie



Emissions de gaz à effet de serre



Vulnérabilité au changement climatique



Qualité de l'air

## Domaine 5 : Développement des énergies renouvelables

Axe : /

### Action 5.1.3 : Développer les EnR sur les propriétés privées et les fonciers autres que agglomération ou communal

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions n°

##### Description et contexte :

En 2015, la loi TECV fixe un objectif de préparation de la France à l'après-pétrole. L'augmentation de la production des énergies renouvelables est corrélée à la diversification de ses moyens de production. Ainsi, l'hydroélectricité est envisagée sur le réseau hydrographique du territoire ainsi que le déploiement des ENR sur les propriétés et les fonciers privés.

##### Objectifs :

\*Global 2030 pour le mix énergétique sur le territoire de l'Auxerrois : Photovoltaïque 110 GWh, Biomasse (urbaine, industrielle, ménages) 90GWh Méthanisation 45 GWh, Hydroélectrique 10GWh, Eolien 178 GWh complétés par la géothermie et la chaleur fatale.

\*Objectif fiche action pour 2030 : Photovoltaïque (sol ombrières et toitures) 40 GWh, Hydroélectrique 10GWh, Biomasse industrielle et bois des ménages 26 GWh, Géothermie et Chaleur fatale à définir.

**Périmètre :**  
CA

##### Actions contributrices :

5.1.3.1 : Favoriser l'installation de centrales hydroélectriques - convention VNF

5.1.3.2 : Travailler avec la CCI, SDEY, CR BFC, CD89 pour accompagner les acteurs économiques dans le développement des EnR

#### MISE EN OEUVRE

**Porteur(s) du projet :** DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**  
CCI (Chambre de commerce et d'industrie), CA89 (chambre d'agriculture),  
SDEY (Syndicat départementale d'énergies de l'Yonne),  
VNF (voies navigables de France), CD89 conseil départemental, Conseil régional

**Budgets et subventions fléchés :**

**Calendrier prévisionnel :**

2023

2024

2025

2026

2027

2028

X

X

X

X

#### SUIVI ET EVALUATION

##### Indicateurs de suivi de la réalisation :

5.1.3.1 Nombre de MWh produits par hydroélectricité

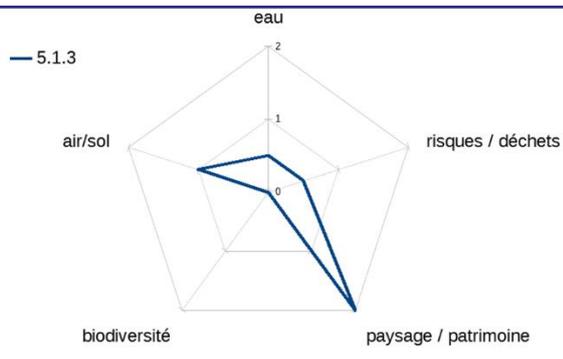
5.1.3.2 Nombre de projets accompagnés

##### Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et production d'EnR.

**Impacts environnementaux :**

**Impact de l'action sur les enjeux :**



Production d'énergies renouvelables



Consommation d'énergie



Emissions de gaz à effet de serre



Vulnérabilité au changement climatique



Qualité de l'air

## Domaine 5 : Développement des énergies renouvelables

Axe : /

### Action 5.1.4 : Favoriser et intégrer le développement des EnR dans le PLUiHM

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions n°

##### Description et contexte :

Le Sraddet prévoit qu'en 2050, 100% des énergies seront renouvelables. Ces objectifs visent une relative stabilisation du bois énergie, une progression de l'éolien jusqu'en 2033, puis une stabilité, ensuite, une émergence et accroissement relatif de la filière méthanisation et du solaire thermique ; Un développement accru de la chaleur renouvelable via les PAC mais surtout de la filière PV qui pourrait représenter jusqu'à 40 % du mix énergétique national en 2050.

**Objectifs :** Optimiser le mix énergétique de production d'EnR sur le territoire et le taux de couverture des besoins pour un objectif d'autonomie énergétique en 2050.

**Périmètre :** VA et CA

##### Actions contributrices :

5.1.4.1 : Travailler sur l'acceptabilité et l'intégration paysagère des EnR dans le cadre du plan paysage et le PLUiHM (2025)

5.1.4.2 : Toits terrasses: inclure dans les règlements d'urbanisme des incitations /obligations à l'installation d'EnR solaire (à discuter dans le cadre du PLUiHM)

5.1.4.3 : Favoriser le développement de la Géothermie sur le territoire

5.1.4.4 : Faciliter l'émergence de société citoyennes d'EnR sur le territoire

5.1.4.5 : Portage par l'agglomération d'investissements EnR en direct (demandé par le COPIL)

5.1.4.6 : Valoriser/Renouveler le cadastre solaire de l'Auxerrois

5.1.4.7 : Mobiliser les dispositifs partenariaux (2 leviers sur l'habitat) :

- Nouveau dispositif local (étude pré-opérationnelle parc privé en cours)

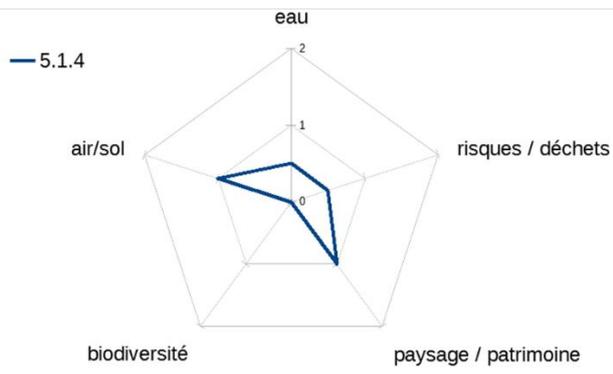
- Prise en considération des compléments EnR sur les projets de réhabilitation

#### MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> CA89 (chambre d'agriculture) SDEY (Syndicat d'énergie de l'Yonne)	<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 global accompagnement PLUiHM : 317 000 € Budget 2023/26 global PLUiHM : 842 000 € Budget 2023 pour 5.1.4.1/2 inclus dans lot environnement PLUiHM : 27 000 € Budget 2024 pour 5.1.4.6 : 15 000 €				
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X	X		

#### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b>	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les productions EnR.
<b>Impacts environnementaux :</b>	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b>



Production d'énergies renouvelables



Consommation d'énergie



Emissions de gaz à effet de serre



Vulnérabilité au changement climatique



Qualité de l'air

**Domaine 6 : Adaptation au changement climatique**

**Axe : 6.1 Alimentation**

**Action 6.1.1 : Favoriser une alimentation saine et durable pour tous**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Lien avec les actions n°**

**Description et contexte :**

L'alimentation est une question de santé publique. Le territoire souhaite favoriser l'accès aux produits locaux et sains pour tous. La démarche passe un accompagnement vers des pratiques alimentaires actuelles.

**Objectifs :** Créer les conditions favorables au développement d'une alimentation saine et durable pour tous les habitants du territoire

**Périmètre :** CA/VA

**Actions contributrices :**

6.1.1.1 : Renforcer et élargir le champ d'action pour l'éducation alimentaire. Accompagner les usager des RC vers des pratiques plus saines: doubler le nombre d'intervention de la diététicienne (contrat du marché de restauration) dans le cadre du CLS (soutiens financier ARS)

6.1.1.2 (PAT) : Améliorer l'accessibilité économique et géographique en produits frais locaux et de qualité pour les publics les plus vulnérables (solutions récupération invendus, covoiturage solidaire, transport à la demande, aménagement horaires bus pou

6.1.1.3 (PAT) : Informer les consommateurs sur l'offre alimentaire locale (annuaire producteurs, plan communication et campagne marketing...)

6.1.1.4 (PAT) : Sensibiliser les consommateurs à l'alimentation durable, développer éducation alimentaire, lien nutrition/santé (Charte PNNS communes et EPCI, ateliers cuisines, défis foyers alimentation positive, sensibilisation agents cantine et centres

**MISE EN OEUVRE**

**Porteur(s) du projet :**

DCSTE (Direction Cohésion sociale et temps de l'enfant)  
DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**

ARS (Agence régionale de la santé) : IREPS, association de solidarité alimentaire, association d'éducation populaire, éducation nationale, professionnels de santé et du champs social, services périscolaires, centres de loisirs, papotes et popotes ; Histoire de fanes ; Les petits débrouillards, CD89 (assistantes sociales)  
Région et Etat

**Budgets et subventions fléchés :**

Budget 2023 pour 6.1.1.1/3/4 :  
Fiche 3 Contrat de ville : coût total 4 861 € subventionné 2000 € ANCT + 2 861 € CA  
Fiche 4 Contrat de ville : coût total 16 225 € subventionné 3300 € ANCT + 5030 CR BFC + 4500 € CA  
Fiche 48 Contrat de ville : coût total dans 67 251 €, subventionné 4000 € ANCT, reste dans budget vie associative  
Fiche 71 Contrat de ville : coût total 2 800 € subventionné 1500 € ANCT + 1000 € CA

**Calendrier prévisionnel :**

2023	2024	2025	2026	2027	2028
	X	X			

**SUIVI ET EVALUATION**

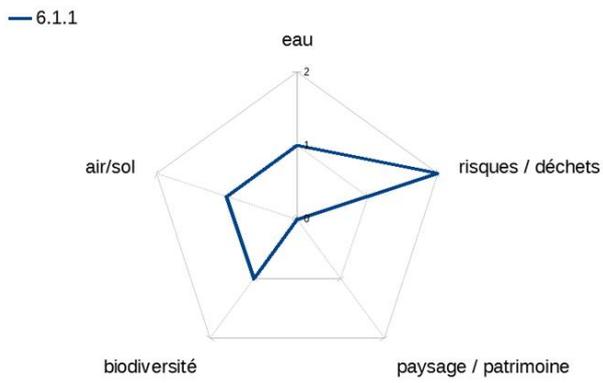
**Indicateurs de suivi de la réalisation :**

6.1.1.4 : nombre d'animations

**Indicateur de suivi de l'efficacité :**

Indicateurs territoriaux sur les consommations

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

	Production d'énergies renouvelables	0
	Consommation d'énergie	1
	Emissions de gaz à effet de serre	0
	Vulnérabilité au changement climatique	0
	Qualité de l'air	1

Action 6.1.2 : Favoriser une offre locale et durable au sein de la distribution alimentaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

Afin de tendre vers plus d'autosuffisance alimentaire en niveau territorial, et de valoriser les productions locales, le territoire envisage de développer les circuits courts.

**Objectifs :** Faciliter le développement de démarches d'alimentation locale et durable au sein de la distribution alimentaire

**Périmètre :** CA/VA

Actions contributrices :

6.1.2.1 (PAT) : Développer des lieux de distribution de produits locaux en circuits courts (points de vente dans la ville d'Auxerre, marchés de plein vent...)

6.1.2.2 (PAT) : Redynamiser les marchés de producteurs, en premier lieu celui de l'Arquebuse

6.1.2.3 (PAT) : Rapprocher les producteurs locaux des différents circuits de distribution (accompagnement marketing, équipements pour GMS - logistique, conditionnement, étiquetage, code barre...)

MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique),	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> Bio Bourgogne, Chambre d'Agriculture 89, Chambre de métiers, porteurs de projet privés, Communes, 110 Bourgogne (GAMM vert), FDFR 89 (Fédération Départementale des Foyers Ruraux)				<b>Budgets et subventions fléchés :</b>	
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
		X	X			

SUIVI ET EVALUATION

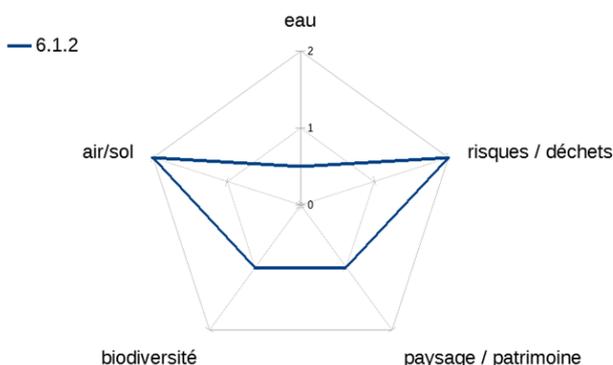
Indicateurs de suivi de la réalisation :

- Nombre de producteurs mobilisés
- Nombre de projets étudiés
- Nb de formations / accompagnements individuel ou collectif

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES, les consommations.

Impacts environnementaux :



Impact de l'action sur les enjeux :

- Production d'énergies renouvelables
- Consommation d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Vulnérabilité au changement climatique
- Qualité de l'air

## Domaine 6 : Adaptation au changement climatique

## Axe : 6.1 Alimentation

### Action 6.1.3 : Accompagner la restauration hors domicile dans sa transition

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions n°

##### Description et contexte :

Pour maintenir des efforts au delà du niveau individuel et dans la sphère privée, l'accompagnement de la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage et l'accès aux produits locaux est nécessaire.

**Objectifs :** Accompagner la restauration hors domicile dans sa transition vers une alimentation plus durable et plus locale

**Périmètre :** CA/VA

##### Actions contributrices :

6.1.3.1 : Mettre en œuvre la loi Egalim dans la restauration collective de compétence VA

6.1.3.2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire (pesée, commission des menus, application to-good-to go,..)

6.1.3.3 (PAT) : Restauration commerciale: sensibiliser les jeunes en formation aux enjeux d'approvisionnement local, lutte contre gaspillage et gestion biodéchets

6.1.3.4 & 6.1.5.4 (PAT) : Mise à disposition simplifiée du recensement des producteurs circuits courts (saisonnalité, volumes, variétés...)

6.1.3.5 (PAT) : Accompagner restauration commerciale pour rapprochement avec producteurs locaux (annuaire producteurs, marketing et story-telling, label...)

#### MISE EN OEUVRE

##### Porteur(s) du projet :

DCSTE (Direction Cohésion sociale et temps de l'enfant)  
DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique),  
DVCV (Direction Valorisation du cadre de vie)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :** Sociétés restauration collective, GRAP Nord Bourgogne, Manger Bio BFC, Biocoop restauration, Bourgogne primeur, Pomona, Metro, Drive Fermier, Chambre d'agriculture, Bio Bourgogne, Agrilocal, COCEBI.

##### Expertise à mobiliser :

Formations des cuisiniers et intendants, CD89 (Agrilocal)  
Conseil départemental, CAF, CPAM, ARS, DREETS, éducation nationale, Sociétés restauration collective (API, Elior, Elite...), CNFPT

##### Budgets et subventions fléchés :

Calendrier prévisionnel :	2023	2024	2025	2026	2027	2028
		X	X			

#### SUIVI ET EVALUATION

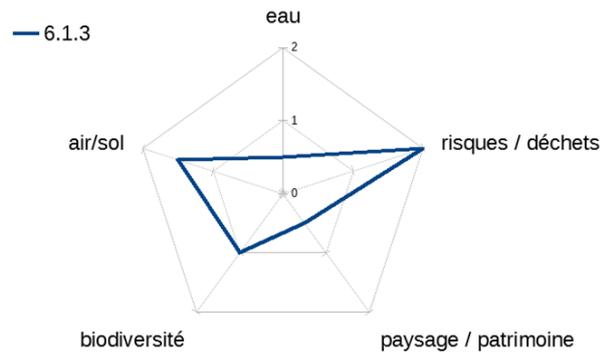
##### - Indicateurs de suivi de la réalisation :

- *Nombre de professionnels / De structures de RC impliqué dans le réseau*
- *Nombre de rencontres mises en œuvre*
- *Nombre d'actions de formation organisées*

##### Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les consommations et émissions GES

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

**Action 6.1.4 : Accroître la capacité nourricière de l'agriculture avec des pratiques durables et respectueuses de l'environnement**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Lien avec les actions n° 6.2.3 et 3.3.1

**Description et contexte :**

Les secteurs agricoles sont confrontés à des changements brutaux dus au dérèglement climatique. Les méthodes de production intensive montrent leurs limites face aux cycles biologiques de la nature. La transition du monde agricole, amorcée en 2012 sous le terme de transition agroécologique, propose de maintenir la production des denrées agricoles tout en préservant l'environnement et en s'adaptant au dérèglement climatique.

**Objectifs :** Accroître la capacité nourricière de l'agriculture pour le territoire dans un contexte de défi climatique et de préservation de l'environnement

**Périmètre :** CA/VA

**Actions contributrices :**

- 6.1.4.1 : Cartographier les sols (étude pédologique) à l'échelle du territoire afin de connaître les cultures à plus grand potentiels et identifier celles les plus adaptées
- 6.1.4.2 : Soutenir les expérimentations autour de l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources en eau, l'évolution des pratiques (appui montage dossiers aide, animation AAC, partenariat Chambre agriculture...)
- 6.1.4.3 : Accompagnement des porteurs de projet à l'installation en maraîchage
- 6.1.4.4 : Pérenniser la convention avec la Safer pour une stratégie foncière (Préemption pour l'Auxerrois, diagnostic foncier, négociation pour échanges...)
- 6.1.4.5 : Mise en place d'une convention avec la Chambre d'Agriculture pour développer la diversification des cultures
- 6.1.4.6 (PAT) : Développer une agriculture nourricière sur le territoire en créant des conditions favorables pour la mise en place de projets agricoles (installation / transmission / foncier et circuits courts)
- 6.1.4.7 : Intégrer dans l'élaboration du PLUiHM une discussion plus large sur le développement des filières agricoles / impact paysager. Ex: Arboriculture de Jussy, coteaux entre Vaux et Auxerre (protection au titre du petit patrimoine)
- 6.1.4.8 PAT : Accompagnement dans l'émergence d'une filière territoriale en accord avec les besoins liés à la loi égalim (légumineuse, fruits...)
- 6.1.4.9 (PAT) : Accompagner le maintien ou le développement de filières structurées, pérennes, inter-territoriales, pour alimenter les différents débouchés du territoire

**MISE EN OEUVRE**

<b>Porteur(s) du projet :</b> DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique) DSAT	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> SAFER (Société d'aménagement Foncier et d'établissement rural) CA89 (chambre d'agriculture) Coopératives et négoce agricoles Bio Bourgogne ...			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 mise à niveau d'une parcelle en agroforesterie : 30 000 € Budget annuel animation foncière SAFER 16 272 € (convention à renouveler en 2024) Budget 2023 convention chambre : 12 600 € Budget 2023 cartographie des sols : 47 000 € Budget du 6.2.3 et du 3.3.1		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X			

## SUIVI ET EVALUATION

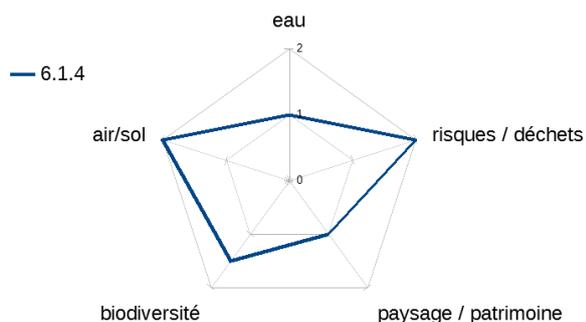
### Indicateurs de suivi de la réalisation :

- 6.1.4 : Nombre d'éleveurs sur le territoire CA (recensement général agricole tous les 10 ans)
- 6.1.4 : Nombre de maraîcher conventionnel / bio dans l'offre alimentaire du territoire (disponibilité de l'indicateur à vérifier sinon mettre en place)
- 6.1.4 : Suivi des assolements annuels

### Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

## Domaine 6 : Adaptation au changement climatique

## Axe : 6.1 Alimentation

### Action 6.1.5 : Accompagner la restauration collective dans sa transition

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions n°

##### Description et contexte :

L'effort contre le gaspillage alimentaire et le développement d'une alimentation saine doit aussi se faire au sein de la restauration collective au regard des volumes utilisés.

##### Objectifs :

Périmètre : CA/VA

##### Actions contributrices :

- 6.1.5.1 : Anticiper les besoins en produits alimentaires des collectivités pour permettre aux agriculteurs de mettre en production en conséquence (ex: mâche, petits fruits...)
- 6.1.5.2 : Suppression des barquettes plastiques et autres (obligation) pour la distribution des repas de la cuisine centrale (2025)
- 6.1.5.3 (PAT) : Accompagner la restauration collective vers une alimentation plus durable et locale (création plateforme virtuelle + marché intérêt local)
- 6.1.5.4 : Plateforme Agrilocal: travail avec le CD (Juliette CHARON) pour améliorer la mise en relation entre collectivités et producteurs
- 6.1.5.5 (PAT) : Avancer sur un projet de cuisine centrale à l'échelle du territoire, comprenant une légumerie /conserverie
- 6.1.5.6 : Augmenter le niveau de certification de la restauration collective (Ecocert: qualité, déchet, éducation au goût...) pour passer du niveau 2 actuel au niveau 1. (lié à la ressource en produits bios)
- 6.1.5.7 : Accompagner les communes pour nouer le dialogue avec les ESMS (établissement et services médico-sociaux). Exemple St BRIS et EHPAD

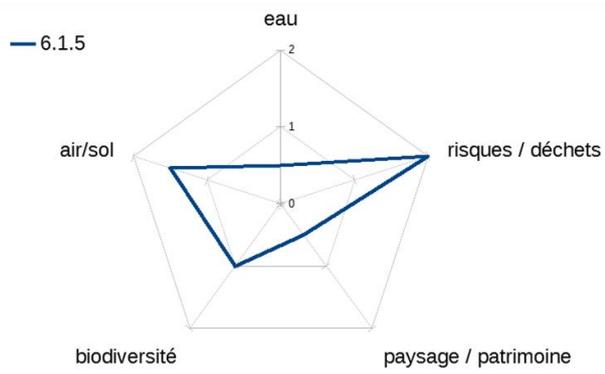
#### MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DCSTE (Direction Cohésion sociale et temps de l'enfant) DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> Etablissements et services médicaux sociaux ; Sociétés de restauration collective (Elior, API...) CD89 (conseil départemental)			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> 6.1.5.5 Etude de faisabilité d'une cuisine centrale 6.1.5.2/6 inclus dans le contrat de DSP		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
		X	X			

#### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 6.1.5 : Part de produits durable (labellisés AOP, IGP, Label rouge...) dans les cantines de la ville d'Auxerre 6.1.5 : Part des produits bios dans les cantines de la ville d'Auxerre	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les consommations et les émissions de GES
---	--

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

Action 6.1.6 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n° 2.3.1 et 2.3.2 du PAT

Description et contexte :

En France, les pertes et le gaspillage alimentaire représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Dans ce cadre, le territoire s'engage à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Objectifs : Réduire le gaspillage alimentaire, objectif à définir

Périmètre : CA/VA

Actions contributrices :

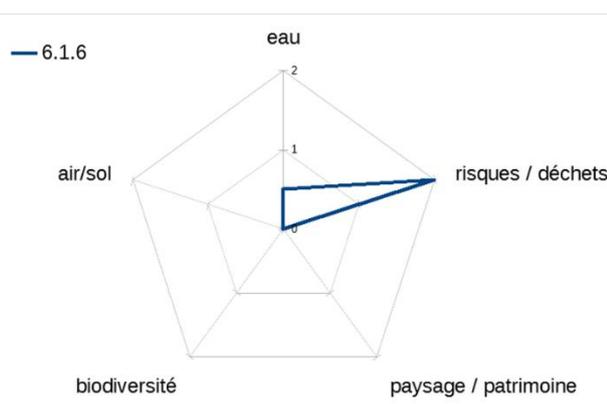
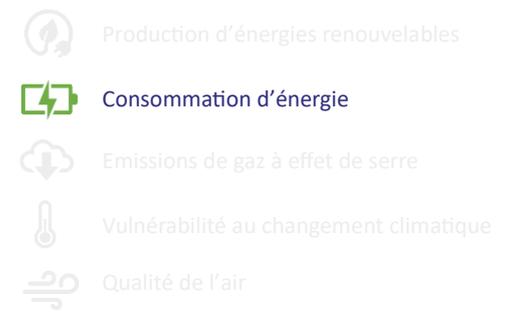
6.1.6.1 (PAT) : Accompagner l'ensemble des acteurs sur la réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets (Applications phoenix, To good to go, gourmet bag, solaal..., jardins partagés, création unités compostage, méthanisation...)

6.1.6.2 : Mettre en place des frigos solidaires (restaurateurs, épicerie, GMS...)

MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DCV (Direction du cadre de vie) DEATE (Développement économique, attractivité du territoire et transition écologique),	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> Communes, SDCY, épicerie sociale et solidaire, Bio Bourgogne, associations (Secours Catholique, Le Parc, maisons de quartier, ...), bailleurs sociaux, Education Nationale				<b>Budgets et subventions fléchés :</b>	
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
		X	X			

SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> Nombre d'habitants et d'entreprises sensibilisées et engagées Nouvelles démarches/ pratiques adoptées Volume des biodéchets alimentaires valorisés	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les consommations
<b>Impacts environnementaux :</b> 	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b> 

**Action 6.2.1 : Rationaliser et améliorer la gestion du réseau d'eau potable en particulier dans le cadre de la nouvelle DSP**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Lien avec les actions n°**

**Description et contexte :**

L'accès à l'eau potable est un enjeu majeur dans le cadre du changement climatique. La gestion des réseaux est un élément qui permet d'en améliorer l'accès, mais aussi la qualité et l'optimisation de son usage en limitant les pertes.

**Objectifs :** Maîtriser, améliorer le rendement du réseau d'eau potable et rationaliser le réseau

**Périmètre :** CA

**Actions contributrices :**

6.2.1.1 : Inclure dans les clauses du contrat DSP: rendement minimum de 85% du réseau d'eau potable en 2031 (2023-2043)

6.2.1.2 : Faire progresser le taux de renouvellement minimum du réseau d'eau potable de 1% (consultation DSP) (2023-2043)

6.2.1.3 : Intégration dans les futurs contrats de concession d'eau potable et d'assainissement d'une clause environnementales (maîtrise des coûts d'énergie, bilan carbone, impact du service et des process, réduction des fuites, gestion déchets...) (2023-43)

6.2.1.4 : Rationalisation des ressources en eau (stratégie globale issue du schéma directeur) :

- Création d'interconnexions des réseaux avec le réseau principal
- Installation d'usines de potabilisation par osmose inverse par osmose inverse avec 2 pôles de production (3 captages principaux)

6.2.1.5 : Rationalisation du réseau d'eau potable :

- Suppression des doubles conduites

6.2.1.8 : Limiter l'extension urbaine (zonage PLUiHM) afin de rationaliser les réseaux (limiter les besoins de création de réseaux)

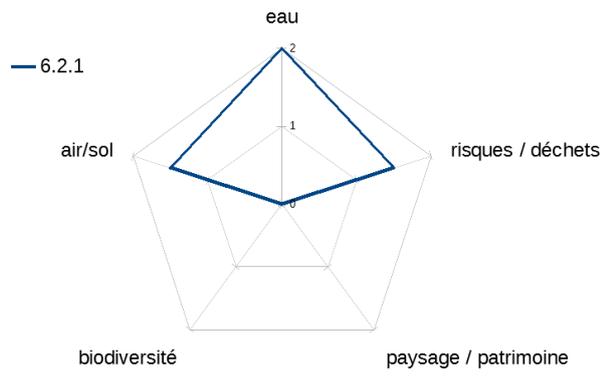
**MISE EN OEUVRE**

<b>Porteur(s) du projet :</b> DVCV (Direction Valorisation du cadre de vie)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> AESN (agence de l'eau)			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget investissements : 2023-2043 : 139 000 000 €		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X	X	X	X

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 6.2.1 : Indicateur réglementaire: taux de rendement du réseau en % 6.2.1 : Indicateur réglementaire: taux de renouvellement du réseau en %	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.
--	--

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :



Production d'énergies renouvelables



Consommation d'énergie



Emissions de gaz à effet de serre



Vulnérabilité au changement climatique



Qualité de l'air

Action 6.2.2 : Protéger les eaux de captage

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

Les eaux de captage sont soit destinées à l'alimentation en eau potable, soit à l'irrigation soit aux usages domestiques et industriels. Nécessaire à des activités à fort enjeu, leur protection est un enjeu fondamental face au contexte de raréfaction de la ressource eau.

**Objectifs :** Faire évoluer les pratiques agricoles pour réduire l'impact des intrants sur la qualité de l'eau des captages

**Périmètre :** VA et CA

Actions contributrices :

- 6.2.2.1 : Favoriser les pratiques agricoles compatibles avec la préservation des captages
- 6.2.2.2 : Renforcement du partenariat avec la chambre d'agriculture avec un projet de convention
- 6.2.2.3 : Favoriser l'agriculture biologique sur les bassins d'alimentation de captage (baux environnementaux, exonération taxe foncière...)
- 6.2.2.4 Favoriser/soutenir les pratiques agricoles qui utilisent peu d'intrants (charte locale)
- 6.2.2.5 : Maintenir les discussions et le conventionnement avec la SAFER
- 6.2.2.6 : Préparer /Voter une délibération sur la politique foncière pour la protection des captages
- 6.2.2.7 : Mobiliser les outils fonciers (veille, convention SAFER, droit de préemption - décret n° 2022-1223 du 10 septembre 2022 relatif au droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation)
- 6.2.2.8 : Favoriser les pratiques agricoles comme l'agriculture de conservation permettant de prévenir l'érosion des sols et le captage de carbone

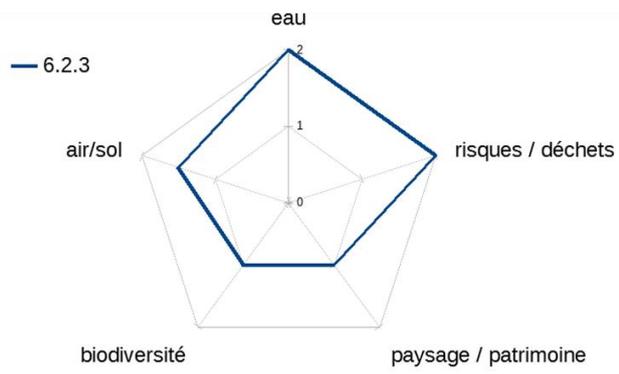
MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> CA89 (chambre d'agriculture) SAFER (Société d'aménagement Foncier et d'établissement rural) AESN (Agence de l'eau Seine Normandie)			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 diagnostic foncier boisseaux : 16 272 € (généralisation prévue sur 2024, à arbitrer) Budgets annuels à partir 2023 Vigifoncier 3000 € Budget 2024 étude cédants agricoles : 18 000 € (à renouveler sur 2025) Budget 2023 subvention conventions couverts : 30 000 €			
	<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X				

SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 6.2.3.5/7 : Ratio surface acquise par la Communauté / surface potentielle, sur AAC et périmètres protection captage 6.2.3.4 nombre de signataires de la charte locale	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les émissions GES.
---	---

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

Action 6.2.3 : Intégrer la protection de la ressource en eau dans l'élaboration du PLUiHM

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

Afin d'intégrer au mieux l'enjeu de préservation de la ressource eau, le territoire prévoit d'inscrire sa protection dans le PLUiHM.

Objectifs : préservation de la ressource en eau

Périmètre : VA et CA

Actions contributrices :

6.2.3.1 : Intégrer les questions liées aux sujets suivants dans le PLUiHM :

- la ressource en eau
- les exigences de zéro artificialisation net
- le développement de l'infiltration à la parcelle
- la réutilisation des eaux de pluie,

6.2.3.2 : Outils du PLUiHM possibles: Emplacements réservés, droit de préemption urbain, déclaration d'utilité publique (DUP) (2024)

MISE EN OEUVRE

Porteur(s) du projet :

DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)

Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :

AESN (agence de l'eau)

Budgets et subventions fléchés :

Budget 2023 global accompagnement PLUiHM : 317 000 €  
 Budget 2023/26 global PLUiHM : 842 000 €  
 Budget 2023 lot environnement PLUiHM : : 27 000 €

Calendrier prévisionnel :	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	X	X				

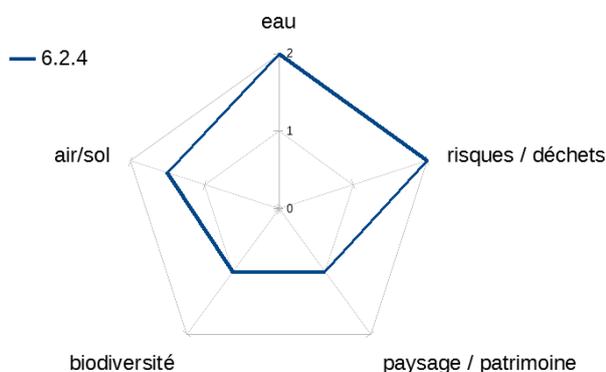
SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi de la réalisation :

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les consommations

Impacts environnementaux :



Impact de l'action sur les enjeux :

- Production d'énergies renouvelables
- Consommation d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Vulnérabilité au changement climatique
- Qualité de l'air

**Action 6.2.4 : Limiter les rejets d'eau de pluie dans les réseaux et augmenter leur infiltration dans le sol**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Lien avec les actions n° 6.3.3

**Description et contexte :**

Dans un contexte de raréfaction de la ressource eau, il convient de réduire les pertes d'eau dans les réseaux et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol. L'objectif passe par le développement de nouveaux moyens durables de stockage des eaux.

**Objectifs :** Limiter les rejets d'eau de pluie dans les réseaux en développant l'infiltration à la parcelle, favoriser la réutilisation des eaux de pluie et répondre aux exigences du zéro artificialisation net.

**Périmètre :** VA

**Actions contributrices :**

6.2.4.1 : Rénover les trottoirs en intégrant un système de canalisation des eaux de ruissèlement pour alimenter les fosses d'arbres - essai pilote à organiser (second sem. 2023) réduction des températures en surface et 1m de hauteur de 20%

6.2.4.2 : Favoriser la récupération d'eau pour l'arrosage et le nettoyage (eaux de toiture et du stade nautique...)

6.2.4.3 : Organiser la récupération des eaux de pluie en milieu urbain pour utilisation par les services techniques

6.2.4.4 : Flécher les sites prioritaires pour la récupération des eaux de pluie en milieu urbain (utilisation par les services techniques)

6.2.4.5 : Identifier les secteurs avec fortes contraintes d'infiltration et de gestion des eaux pluviales pour intégration dans le PLUiHM

6.2.4.6 : Prendre en compte la gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération dans le nouveau schéma directeur d'assainissement (zonage pluvial: étendre aux communes les objectifs donnés sur les débits spécifiques dans les cartes - limitation des rejets)

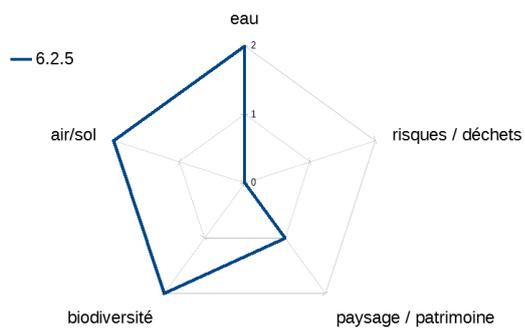
**MISE EN OEUVRE**

<b>Porteur(s) du projet :</b> DPAEP (Direction Patrimoine et Aménagement de l'Espace Public) DVCV (Direction Valorisation du cadre de vie)		<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> AESN (agence de l'eau 20% des montants totaux des actions maximum)			<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Voir Budget fonctionnement et investissement sur 6.3.3.1/2		
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	
	X	X	X				

**SUIVI ET EVALUATION**

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 6.2.5.2/3 : Consommations annuelles d'eau potable et d'eau en provenance de la source Saint Nicolas pour l'arrosage des espaces verts (inclus aussi le nettoyage) 6.2.5.1 : Nombre de m <sup>2</sup> en matériaux perméables substitués	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les consommations
---	--

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

Action 6.2.6 : Optimiser l'usage de l'eau potable pour la réserver à sa consommation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

Dans un contexte de raréfaction de la ressource eau, le territoire prévoit de s'adapter aux restrictions à venir en optimisant l'usage de l'eau.

**Objectifs :** Diminuer la consommation d'eau du patrimoine de la ville d'Auxerre et de l'agglomération ainsi que sur le domaine public (espaces verts et autres)

**Périmètre :** VA et CA

Actions contributrices :

6.2.6.1 : Favoriser l'usage de l'eau non potable: utilisation de l'eau de l'Yonne pour l'arrosage du parc de l'arbre sec, des terrains de sport enherbés et des terrains en terre battue.

6.2.6.2 : Favoriser l'usage de l'eau non potable: source Saint Nicolas pour le nettoyage des voiries et rues (laveuse/balayeuse) ainsi que pour l'arrosage de certains espaces verts (fleurissement hors sol + arbres et arbustes plantés dans l'année) .

6.2.6.3 : Augmentation des surfaces végétalisées à entretenir - rationalisation du code d'entretien avec réduction des consommations en eau, énergie liée à la production horticole, - articulation interventions mécaniques avec nombre d'ETP

6.2.6.4 : Espaces verts: réduire les consommations d'eau (choix des essences, réduction des fréquences) (2023)

6.2.6.5 : Etude en cours pour la récupération de l'eau de la piscine destinée à l'entretien des espaces verts et des voiries.

MISE EN OEUVRE

Porteur(s) du projet :

DVCV (Direction Valorisation du cadre de vie)

Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :

SESAME (plateforme aide à la décision sur les essences en lien avec l'adaptation)

Budgets et subventions fléchés :

Budgets annuels pour 6.2.6.2 (remise en eau et entretien des 3 stations de pompage) : 5 500 € (5364 en 2023)

Budget 2023 pour 6.2.6.4 achats des végétaux vivaces et arbustes (réduction fleurissement) : 5 342 €

Calendrier prévisionnel :

2023

2024

2025

2026

2027

2028

X

X

X

SUIVI ET EVALUATION

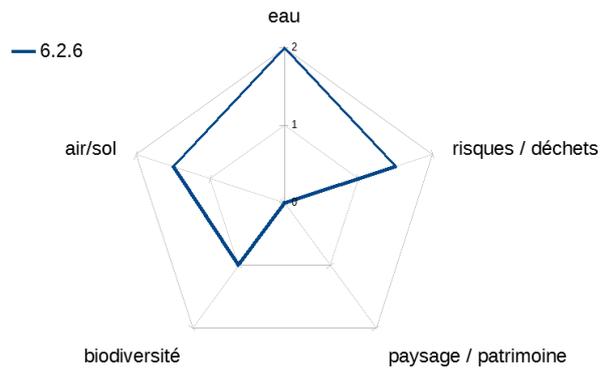
Indicateurs de suivi de la réalisation :

6.2.6 Consommation d'eau pour le patrimoine de la ville  
6.2.6.2 m3 puisés sur le poteau de la source St Nicolas  
6.2.6.3 évolutions des surfaces à entretenir (indicateur à mettre en place)

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les consommations

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

**Action 6.3.1 : Aménager les nouveaux espaces pour augmenter les îlots de fraîcheur et les espaces végétalisés**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Lien avec les actions n° 4.1.7

**Description et contexte :**

Face au dérèglement climatique et à la montée globale des températures, il est plus que nécessaire de concevoir de nouveaux espaces adaptés aux risques de vagues de chaleur et de canicules à venir. Pour cela, les solutions de végétalisation de l'espace permettent de créer des îlots de fraîcheur et d'amoindrir les désagréments de la montée des températures.

**Objectifs :** Aménager et rénover en intégrant des opérations de végétalisation et de désimperméabilisation

**Périmètre :** VA

**Actions contributrices :**

- 6.3.1.1 : Favoriser l'infiltration des eaux dans la conception des espaces publics (désimperméabilisation)
- 6.3.1.2 : Intégrer les opérations de végétalisation des espaces publics dans la révision du plan de sauvegarde et mise en valeur (PSMV) pour 2023-2026
- 6.3.1.3 : Aménagements neufs, intégrer dans la conception la révision des fosses d'arbres aux besoins de croissance et favoriser les continuités végétales
- 6.3.1.4 : Associer les équipes pédagogiques dans la démarche de végétalisation des cours d'écoles ( ex Jean ZAY et école de PARIS)
- 6.3.1.5 : Proposer les bonnes pratiques/normes concernant les distances préconisées entre zone de fraîcheur ou zones refuge (Veille, REX, consultation du BE TRIBU) (fin 1er sem 2023)
- 6.3.1.6 : Stratégie urbaine : négocier sur tout nouveau projet d'opérateur logement la prise en compte des espaces verts + matériaux durables (cahiers de prescription pour les aménagements paysager et autre) (2026)
- 6.3.1.7 : Sensibilisation/Formation des élus aux thématiques de végétalisation (îlots de fraîcheur et biodiversité) - reprise de l'étude "îlot de chaleur" par TRIBU déjà diffusée en interne
- 6.3.1.8 : Étudier la possibilité d'intégrer les orientations et les règles sur la lutte contre les îlots de chaleur, l'imperméabilité et la végétalisation dans le PLUiHM
- 6.3.1.9 : Faire une programmation des actions de végétalisation / désimperméabilisation (objectifs sur cadences, surfaces... ) et le faire savoir

**MISE EN OEUVRE**

<b>Porteur(s) du projet :</b> DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> AESN (agence de l'eau) CD89 (conseil départemental) CR BFC (conseil régional) FNADT (fond national d'aménagement et développement du territoire) FEDER (fonds européen de développement régional) Fonds verts,				<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget prévisionnel et Subventions 6.3.1.2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 écoles 137 000 €</li> <li>- Place maréchal Leclerc total 1 600 000 €</li> <li>- Parking St Vigile 1 233 000 € (lot 4 espaces verts : 37 770 €) inclus les surface désimperméabilisée avec matériaux perméables.</li> </ul>		
	<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b> X	<b>2024</b> X	<b>2025</b> X	<b>2026</b> X	<b>2027</b>	<b>2028</b>

## SUIVI ET EVALUATION

### Indicateurs de suivi de la réalisation :

6.3.1 : Nombre d'arbres plantés sur les nouveaux projets (hors renouvellement)

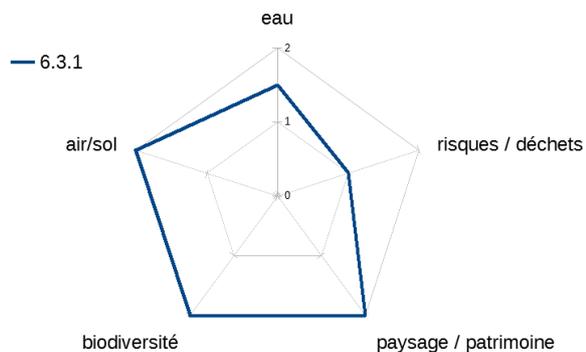
6.3.1 : Surface annuelle végétalisée

### Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES.

Suivi des objectifs du ZAN (zéro artificialisation net)

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

## Domaine 6 : Adaptation au changement climatique

## Axe : 6.3 Santé

### Action 6.3.2 : Gérer les espaces existants pour augmenter les îlots de fraîcheur et les espaces végétalisés

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions n°

##### Description et contexte :

Le territoire s'engage à modifier les méthodes de gestion du patrimoine arboré existant, de désimpermeabiliser et de favoriser la végétation. L'objectif est l'adaptation au dérèglement climatique et à la montée des phénomènes extrêmes (canicules, précipitations intenses)

**Objectifs :** Lutter contre les îlots de chaleur

**Périmètre :** VA + CA sur les ZAE

##### Actions contributrices :

6.3.2.1 : Conversion de gestion: repenser les interventions pour augmenter la canopée (ports architecturés, libres et semi-libres...) (2025) – objectif 163 arbres à convertir.

6.3.2.2 : Poursuivre le remplacement des arbres dans les alignements: préservation du patrimoine ( 400 places vides)

6.3.2.3 : Planter des arbres pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité, préserver la santé, l'hygiène et la sécurité

6.3.2.4 : Organiser une rencontre avec l'ABF et la DRAC pour clarifier les aspects réglementaires et les attendus sur les critères de taille des arbres en fonction des périmètres

#### MISE EN OEUVRE

##### Porteur(s) du projet :

DVCV (Direction Valorisation du cadre de vie)

##### Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :

##### Budgets et subventions fléchés :

Budget total 2023 pour 6.3.2.1 élagages abattage 103 000 €

Budget 2024 pour 6.3.2.2/3 renouvellement patrimoine arboré 300 000 €

##### Calendrier prévisionnel :

2023

2024

2025

2026

2027

2028

X

X

X

#### SUIVI ET EVALUATION

##### Indicateurs de suivi de la réalisation :

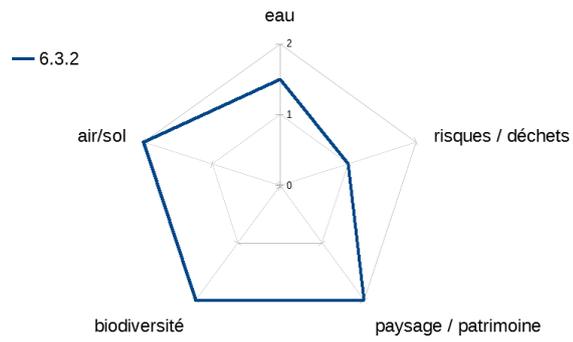
6.3.2.2 : Nombre d'arbre constitutif du patrimoine arboré géré par VA et CA sur les ZAE

6.3.2.1 : Nombre d'arbres en taille architecturée convertis en port libre (favoriser le développer du houppier)

6.3.2.1 : Surfaces d'espaces verts entretenus (surfaces en gestion différenciée ou patrimoine végétalisé)

##### Indicateur de suivi de l'efficacité :

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

Action 6.3.3 : Augmenter les surfaces perméables dans l'aménagement de l'espace public

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes, il convient de repenser la gestion des eaux pluviales et la consommation annuelle d'eau et d'eau potable.

Objectifs : réduire l'impact et préserver le cycle de l'eau

Périmètre : VA

Actions contributrices :

6.3.3.1 : Utiliser pour l'aménagement de l'espace public, prioritairement des matériaux perméables dont le processus de mise en œuvre se fait à froid (réduction de la consommation énergétique et des GES) (Septembre 2023)

6.3.3.2 : Créer une charte matériaux perméables, moins calorifiques et limitant l'effet d'Albedo) - réduction des températures en surface et 1m de hauteur de 20%

MISE EN OEUVRE

Porteur(s) du projet :

DPAEP (Direction Patrimoine et Aménagement de l'Espace Public)

Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :

AESN (agence de l'eau 20% des montants totaux des actions maximum)

Budgets et subventions fléchés :

Budget fonctionnement annuel (réhabilitation) sur 6.3.3.1/2 : 80 000 €  
 Budget investissement 2023 (travaux neufs) sur 6.3.3.1/2 : 95 000 €  
 Budget 2024 à prévoir pour 6.2.5.2/3

Calendrier prévisionnel :

2023	2024	2025	2026	2027	2028
X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

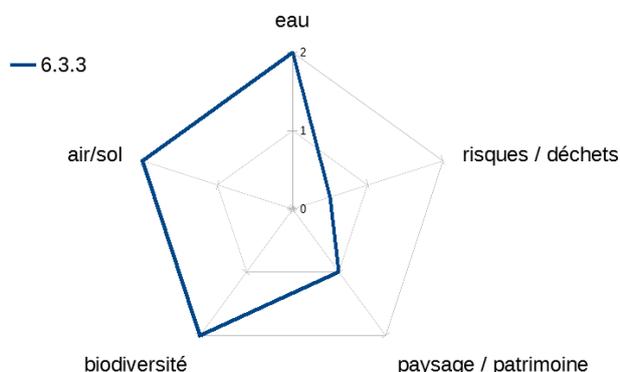
Indicateurs de suivi de la réalisation :

6.3.3.1/2 : Surface annuelle désimperméabilisée  
 6.3.3.1/2 : Nombre de m<sup>2</sup> en matériaux perméables substitués

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.

Impacts environnementaux :



Impact de l'action sur les enjeux :

- Production d'énergies renouvelables
- Consommation d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Vulnérabilité au changement climatique
- Qualité de l'air

Action 6.3.4 : Intégrer les enjeux de végétalisation et les objectifs de ZAN dans le PLUiHM

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux collectivités de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Ainsi, la loi encourage la densification, l'utilisation des locaux vacants et des friches.

**Objectifs :** Atteindre les objectifs de ZAN (zéro artificialisation NET)

**Périmètre :** VA et CA

Actions contributrices :

6.3.4.1 : Prendre en compte la protection des cœurs d'îlots bâti végétalisé (jardins privés de fonds de parcelles) dans le cadre du PLUiHM

6.3.4.2 : Étudier la création d'une OAP thématique dans le cadre du PLUiHM

spécifique ou intégrée dans une OAP vulnérabilité (haies, inondation, ruissellement, zonage eau pluviales...)

MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b>		<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 global accompagnement PLUiHM : 317 000 € Budget 2023/26 global PLUiHM : 842 000 € Budget 2023 lot environnement PLUiHM : : 27 000 €			
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
	X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 6.3.4 : Suivi de la surface du réseau routier ville d'Auxerre (et à échéance sur l'ensemble du territoire)	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b> Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations. Suivi des objectifs ZAN
<b>Impacts environnementaux :</b> 	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li> Production d'énergies renouvelables</li> <li> Consommation d'énergie</li> <li> Emissions de gaz à effet de serre</li> <li> Vulnérabilité au changement climatique</li> <li> Qualité de l'air</li> </ul>

Action 6.3.5 : Informer agents, élus et citoyens sur les enjeux de la qualité de l'air

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

La CAA a conventionné avec ATMO BFC afin que l'association apporte son expertise concernant la situation actuelle du territoire et les potentialités de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Objectifs : améliorer la qualité de l'air du territoire

Périmètre : VA et CA

Actions contributrices :

6.3.5.1 Surveillance de la qualité et continue de l'air

6.3.5.2 : Rendre les citoyens acteurs de la qualité de l'air en renforçant l'information via la production de données connectées

6.3.5.3 Accompagner les services et les élus de la ville et de l'agglomération sur les enjeux liés à l'air

6.3.5.4 Accompagner les services dans le suivi du PCAET

6.3.5.5 Contournement sud d'Auxerre – scénarisation des gains air climat énergie attendus

MISE EN OEUVRE

Porteur(s) du projet : DEATE	Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :			Budgets et subventions fléchés : 18 600 € par an		
Calendrier prévisionnel :	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	X	X	X			

SUIVI ET EVALUATION

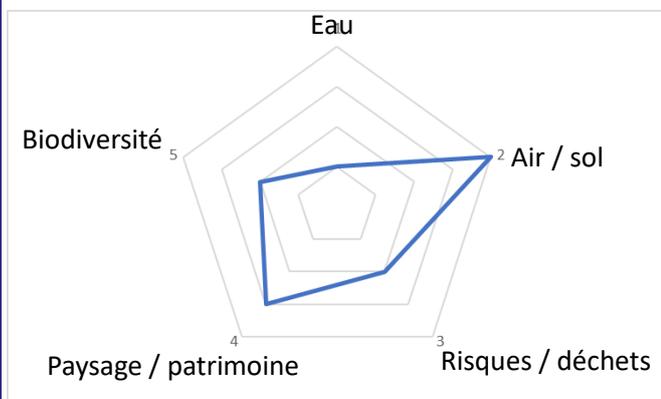
Indicateurs de suivi de la réalisation :

6.3.4 : Suivi de la surface du réseau routier ville d'Auxerre (et à échéance sur l'ensemble du territoire)

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Indicateurs territoriaux sur les émissions GES et les consommations.  
Suivi des objectifs ZAN

Impacts environnementaux :



Impact de l'action sur les enjeux :

- Production d'énergies renouvelables
- Consommation d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Vulnérabilité au changement climatique
- Qualité de l'air

**Domaine 6 : Adaptation au changement climatique****Axe : 6.4 Préservation de la Biodiversité****Action 6.4.1 : Lutter contre la prolifération des espèces invasives néfastes pour la biodiversité****DESCRIPTION DE L'ACTION****Lien avec les actions n°****Description et contexte :**

La prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE) fait partie des causes principales de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. Or, le dérèglement climatique peut favoriser le développement et la prolifération de ces espèces.

**Objectifs :** Intégrer le contrôle des espèces invasives dans la stratégie biodiversité

**Périmètre :** VA et CA

**Actions contributrices :**

6.4.1.1 : Maintien de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes - compétence VA

6.4.1.2 : Intégrer les opérations de sensibilisation aux espèces invasives dans les événements du Museum

6.4.1.3 : Étendre les missions (sensibilisation, soutien technique, réduction biocides...) de lutte contre les espèces envahissantes déjà réalisée sur VA à l'échelle de la CA

**MISE EN OEUVRE****Porteur(s) du projet :**

DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire)

**Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :**

SMYM (Syndicat Mixte Yonne Médian),  
Observatoire Fredon France,  
ARS (Agence régionale de la Santé),  
Association des piégeurs de l'Yonne

**Budgets et subventions fléchés :**

Budget 2023 sur 6.4.1.1 : 13 000 €  
Budget 2024 SMYM : 5 000 €

**Calendrier****prévisionnel :****2023**

X

**2024**

X

**2025**

X

**2026****2027****2028****SUIVI ET EVALUATION****Indicateurs de suivi de la réalisation :**

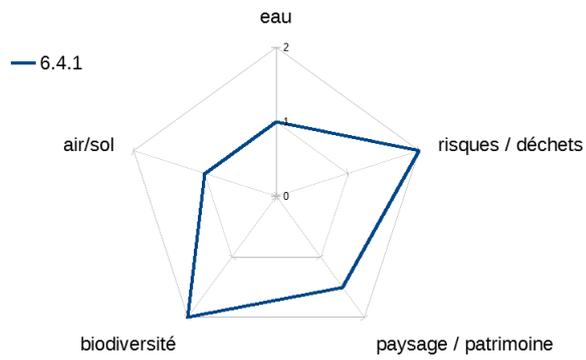
6.4.1.1 : Nombre d'interventions sur les espèces invasives - ayant un impact sur la biodiversité -> service VA + référent communes

6.4.1.3 : Nombre d'interventions sur les espèces invasives - ayant un impact sur la biodiversité -> SMYM - Yonne médian pour les plantes et espèces à proximité des cours d'eau, zones humides en lien avec la GEMAPI)

**Indicateur de suivi de l'efficacité :**

6.4.1.3 : Plan de gestion élaboré par le SMYM

### Impacts environnementaux :



### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air

Action 6.4.2 : Organiser et protéger les espaces pour assurer des conditions favorables pour le maintien et le rétablissement de la biodiversité

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec les actions n°

Description et contexte :

La démultiplication des lois visant à préserver et protéger la biodiversité ne peut que souligner l'extrême importance du maintien et de la revalorisation des espaces et ressources naturelles. Dans l'intérêt de tous et de toutes, la viabilité de nos sociétés repose sur la prise en compte de la biodiversité.

**Objectifs :** Intégrer la préservation de la biodiversité dans la politique d'aménagement, la création d'espace de biodiversité dans les stratégies agricoles et maintenir la qualité de l'eau souterraine et de surface.

**Périmètre :** VA et CA

**Actions contributrices :**

- 6.4.2.1 : Espèces envahissantes: Limiter l'utilisation des produits biocides - compétence VA (réglementaire)
- 6.4.2.2 : Actions Yonne médian: pour la préservation et conservation des zones humides et cours d'eau - hors Yonne (faune flore, espèces invasives EEE et EAE, qualité et quantité d'eau...)
- 6.4.2.3 : Limiter le recours aux mesures compensatoires dans les projets d'aménagement (exemple PV)
- 6.4.2.4 : Repenser l'aménagement et l'entretien des espaces (plan de gestion différenciée) pour intégrer plus de biodiversité (Ex: Muséum Aux\_lab)
- 6.4.2.5 : Choix et diversification des essences d'arbres: intégration des facteurs biodiversité et adaptation au changement climatique
- 6.4.2.6 : Service entretien: diversifier les essences végétales (résistance aux maladies et parasites, biodiversité)
- 6.4.2.7 : Zone Natura 2000 : Mise en œuvre et suivi du plan d'action (2023)
- 6.4.2.8 : Reconstituer des haies champêtres sur les abords et accotements de chemins ruraux (contournement sud- 2024-26)
- 6.4.2.9 : OAP (opération d'aménagement et de programmation intégré au PLU) en faveur de la biodiversité
- 6.4.2.10 : Remettre à jour les éléments du diagnostic biodiversité dans le cadre de l'élaboration du PLUiHM (base des règles)
- 6.4.2.11 : Optimiser l'utilisation des "dents creuses" (espace libre de construction), dans un objectif de densification (constructions sur zone libre urbaine), ou de respiration dans les zones urbaines.
- 6.4.2.12 : Intégrer la biodiversité dans la partie réglementaire du PLUiHM (règles d'urbanisme)
- 6.4.2.13 : Définition des trames vertes, bleues, marrons et noires dans le PLUiHM (pour les OAP et les parties réglementaires) (2026), focus à faire sur les haies.
- 6.4.2.14 : Intégration des objectifs biodiversité dans le futur SCoT
- 6.4.2.15 : Gestion des gravières sources et des zones de captage: réfléchir à la gestion des ces site pour la contribution à la biodiversité (inaccessible au public) sous condition accord ARS- opportunité du nouveau contrat d'affermage eau potable pour la
- 6.4.2.16 : Zones boisées gérées par la VA: définir un plan de gestion intégrant la biodiversité (ceux de la CA sont déjà en mesures compensatoires - ONF) (2024)
- 6.4.2.17 : Créer des temps d'échange / une communauté entre les services techniques (interne et/ou externe CA) pour échanger sur les objectifs et bonnes pratiques
- 6.4.2.18 : Expérimenter l'agroforesterie en agriculture et en faire la promotion pour favoriser l'essaimage.
- 6.4.2.19 : Accompagner les exploitants pour reconstituer des haies champêtres sur les zones agricoles

## MISE EN OEUVRE

<b>Porteur(s) du projet :</b> DVCV (Direction Valorisation du cadre de vie) DSAT (Direction stratégie et aménagement du territoire) DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)	<b>Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :</b> CENB (conservatoire espace naturel de bourgogne) ONF (office national des forêts) SESAME (plateforme aide à la décision sur les essences en lien avec l'adaptation) SMYM (Syndicat Mixte Yonne Médián) AESN (Agence de l'eau) CD 89 (conseil départemental) CR BFC (conseil régional)	<b>Budgets et subventions fléchés :</b> Budget 2023 lot environnement PLUiHM : 27 000 € Budget 2023 pour 6.4.2.7 Natura : 3 000 € Subvention FEDER pour Natura : 2 000 € Budget 2024 pour 6.4.2.16 : 35 000 € Budget 2023 SMYM pour 6.4.2.2 : 1 500 000 € Budget 2024 SMYM pour 6.4.2.2 : 1 300 000 € (Estimation périmètre CA subventionné à 80% par AESN, CD 89 et CR BFC)				
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	<b>2023</b> X	<b>2024</b> X	<b>2025</b> X	<b>2026</b> X	<b>2027</b>	<b>2028</b>

## SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi de la réalisation :</b> 6.4.2.18 : Nombre d'ha en agroforesterie sur le territoire 6.4.2.19 : Nombre d'exploitations "chartées" avec la CAA 6.4.2.2 : Nombre de linéaires/surfaces sur lesquels intervient Yonne Médián : préservation/entretien des zones humides et cours d'eau - hors Yonne (GEMAPI) 6.4.2.5 Nombre d'espèces d'arbres différentes (2023 : 220) 6.4.2.4 : Nombre d'espaces / Nombres de surfaces laissées à l'état naturel, indicateur à définir et construire. 6.4.2.4 : Part des espaces verts et réservés biodiversité sur les nouveaux terrains aménagés des ZAC	<b>Indicateur de suivi de l'efficacité :</b>  Indicateurs territoriaux sur les émissions GES
<b>Impacts environnementaux :</b>  <p>Le diagramme radar illustre les impacts environnementaux de l'action 6.4.2. L'axe 'eau' présente le score le plus élevé, suivi de 'risques / déchets', 'paysage / patrimoine', 'biodiversité' et 'air/sol'. Les axes 'air/sol' et 'risques / déchets' ont des scores plus faibles.</p>	<b>Impact de l'action sur les enjeux :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li> Production d'énergies renouvelables</li> <li> Consommation d'énergie</li> <li> Emissions de gaz à effet de serre</li> <li> Vulnérabilité au changement climatique</li> <li> Qualité de l'air</li> </ul>

## Domaine 6 : Adaptation au changement climatique

## Axe : 6.4 Préservation de la Biodiversité

### Action 6.4.3 : Information et sensibilisation sur le maintien et le rétablissement de la biodiversité

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Lien avec les actions n°

##### Description et contexte :

La préservation de la biodiversité débute par la sensibilisation de tous les publics et notamment des jeunes générations. Or, pour protéger efficacement, l'approfondissement des connaissances sur le vivant semble nécessaire.

**Objectifs :** Favoriser le rétablissement de la biodiversité sur le territoire

**Périmètre :** CA et VA

##### Actions contributrices :

6.4.3.1 : Proposer / accueillir des temps de sensibilisation du grand public ou des scolaires sur des thématiques spécifiques

6.4.3.2 : Mettre à jour et faire vivre le diagnostic biodiversité (2023)

6.4.3.3 : Sensibilisation/Relais d'information des élus à la prise en compte de la biodiversité dans les projets et les programmes d'aménagement

#### MISE EN OEUVRE

##### Porteur(s) du projet :

DEATE (développement économique, attractivité du territoire et transition écologique)

##### Partenaires et lien avec d'autres dispositifs :

##### Budgets et subventions fléchés :

Budget 2023 sensibilisation dérèglement climatique : 10 000 €

##### Calendrier prévisionnel :

2023

2024

2025

2026

2027

2028

X

X

X

#### SUIVI ET EVALUATION

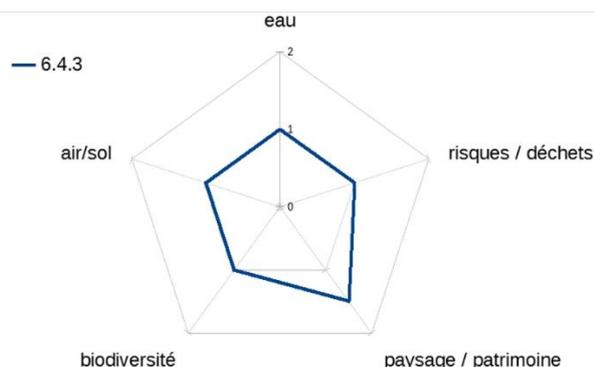
##### Indicateurs de suivi de la réalisation :

6.4.3.1/3 : nombre d'animation réalisées

6.4.3.2: Nombre d'actions mise en œuvre dans le cadre de la stratégie Biodiversité

##### Indicateur de suivi de l'efficacité :

##### Impacts environnementaux :



##### Impact de l'action sur les enjeux :

-  Production d'énergies renouvelables
-  Consommation d'énergie
-  Emissions de gaz à effet de serre
-  Vulnérabilité au changement climatique
-  Qualité de l'air